

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 09.12.2025

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 mai 2025
2. Message relatif à la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) concernant le site du Lihombert
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
3. Message relatif à la création de MyStep SA
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
4. Message relatif à l'achat de l'ancien Hôtel Clerc
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
5. Approbation du budget 2026 de la Commune de Martigny
6. Postulat : Renforcement du dispositif communal de gestion des lavures et/ou valorisation de proximité, création d'éco-points fixes GastroVert et mise en place d'un service de ramassage de encombrants
7. Divers

CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Approbation de l'ordre du jour	4
3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 mai 2025	4
4	Message relatif à la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) concernant le site du Lihombert	4
4.1	Groupe PLR / Joël Bessard.....	4
4.2	Groupe Le Centre / Delphine Schär.....	5
4.3	Groupe PS / Cyril Moulin.....	5
4.4	Groupe UDC / Nicolas Rivard.....	6
4.5	Vote	6
4.6	Conseil Municipal / Aurélie Chappaz.....	6
5	Message relatif à la création de MyStep SA.....	7
5.1	Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes.....	7
5.2	Groupe PLR / Florent Mariaux.....	8
5.3	Groupe Le Centre / Cédric Bossicard	9
5.4	Groupe PS / Miguel Quiros	9
5.5	Groupe UDC / Nicolas Rivard.....	10
5.6	Vote	11
5.7	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	11
6	Message relatif à l'achat de l'ancien Hôtel Clerc.....	11
6.1	Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes.....	11
6.2	Groupe PLR / Jonathan Bochatay.....	12
6.3	Groupe Le Centre / Roger Maret	13
6.4	Groupe PS / Milaim Rexhepi.....	14
6.5	Groupe UDC / Nicolas Rivard.....	15
6.6	Vote	17
6.7	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	17
7	Approbation du Budget 2026 de la Commune de Martigny	17
7.1	Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes.....	17
7.2	Groupe PLR / Jonathan Bochatay.....	21
7.3	Groupe Le Centre / Romy Giroud	22
7.4	Groupe PS / Milaim Rexhepi.....	23
7.5	Groupe UDC / Nicolas Rivard.....	25
7.6	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	26
7.7	Vote	28
7.8	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	28
8	Postulat : Renforcement du dispositif communal de gestion des lavures et/ou valorisation de proximité, création d'éco-points fixes GastroVert et mise en place d'un service de ramassage de encombrants	28
8.1	Groupe Le Centre / Pilar Dini.....	28
8.2	Groupe PLR / Raphaël Lavanchy	29
8.3	Groupe PS / Léo Carron	29
8.4	Groupe UDC / François-Xavier Flipo.....	30
8.5	Vote	31
8.6	Groupe Le Centre / Pilar Dini.....	31
8.7	Groupe PS / Milaim Rexhepi.....	32



CONSEIL GENERAL

9	Divers	32
9.1	Conseil Municipal / David Martinetti	32
9.2	Commission Santé, affaires sociales et formation / Jérôme Clerc	33
9.3	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	34
9.4	Conseil Municipal / Marie-Bertrande Duay	34
9.5	Groupe UDC / François-Xavier Flipo	34
9.6	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	35
9.7	Commission Santé, affaires sociales et formation / Thomas Silva	35
9.8	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	36
9.9	Groupe UDC / François-Xavier Flipo	36
9.10	Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	36
9.11	Groupe PLR / Georges Delaloye	37
9.12	Conseil Municipal / Dorian Farquet	37

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le Président Monnet souhaite la bienvenue à ce 3^{ème} Plénum de la législature.

Les excusé.es sont : Justin Vouillamoz / Gabriel De Cristofaro

Nous sommes 58 membres présents, ce qui signifie 57 personnes votantes.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 mai 2025
2. Message relatif à la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) concernant le site du Lihombert
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
3. Message relatif à la création de MyStep SA
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
4. Message relatif à l'achat de l'ancien Hôtel Clerc
 - Approbation de la proposition du Conseil municipal
5. Approbation du Budget 2026 de la Commune de Martigny
6. Postulat : Renforcement du dispositif communal de gestion des lavures et/ou valorisation de proximité, création d'éco-points fixes GastroVert et mise en place d'un service de ramassage de encombrants
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 mai 2025

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Message relatif à la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) concernant le site du Lihombert

4.1 Groupe PLR / Joël Bessard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole au nom du groupe PLR concernant la modification du PAZ et du RCCZ pour le site du Lihombert. L'objectif est clair : permettre l'aménagement d'une décharge de type A, destinée aux matériaux d'excavation non pollués, sur le périmètre de l'ancienne carrière du Lihombert.

CONSEIL GENERAL

Ce projet est nécessaire, car il répond à un besoin réel et immédiat dans notre région. La décharge des Geais à Charrat arrive en fin d'exploitation, et les autres sites de dépôt disponibles à Sembrancher, Vollèges ou Massongex se situent à 15 - 20 kilomètres de Martigny.

Le site du Lihombert offrirait une solution de proximité pour les entreprises, les communes et les privés de la région pour les dix-huit prochaines années. Il permettrait non seulement de réduire les transports et leur impact environnemental. À terme, le comblement de la dépression existante permettra de redonner au terrain une topographie proche de son état initial.

Nous sommes donc face à un projet qui allie pragmatisme, cohérence territoriale et environnementale. La modification soumise aujourd'hui concerne un secteur clairement délimité de 2,1 hectares, situés sur une seule parcelle appartenant à la Bourgeoisie de Martigny. Par ailleurs, le projet prévoit des mesures de compensation, notamment la renaturation du canal du Toléron sur tout le tronçon situé entre la route cantonale et le torrent de Tséné. Les deux castors déjà présents sur le site pourront ainsi profiter d'un habitat rénové... version cinq étoiles.

Sur le plan procédural, la première étape - à savoir l'inscription au Plan directeur cantonal - est désormais achevée. La deuxième étape, celle qui nous occupe aujourd'hui, consiste uniquement à accepter la modification du PAZ et du RCCZ, et non à statuer sur un futur permis de construire.

Je souligne également qu'aucune opposition n'a été déposée lors de la mise à l'enquête publique. Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutient pleinement cette modification du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones pour le site du Lihombert. Nous vous invitons également à accepter le projet qui vous est soumis.

4.2 Groupe Le Centre / Delphine Schär

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

À la suite de la présentation du projet relatif à la modification parcelle du plan d'affectation des zones PAZ et du règlement communal des constructions des zones RCCZ concernant le site de Lihombert, le groupe Le Centre Martigny s'est réuni afin d'en analyser les enjeux techniques, environnementaux et territoriaux.

Après étude complète du dossier transmise par le Conseil municipal ainsi que les éléments relatifs à la nécessité régionale d'une décharge de type A à la sécurité du périmètre aux mesures compensatoires et de renaturation du canal du Toléron et à la conformité du projet avec le plan cantonal de gestion des déchets PCGD. Le Centre Martigny confirme soutenir ce projet à l'unanimité. Nous considérons en particulier que le projet répond à un besoin public avéré pour la région de Martigny. La localisation proposée permet de réduire les nuisances environnementales liées aux transports.

Les mesures de compensation écologique prévues sont pertinentes et bénéfiques pour le paysage. La modification partielle du PAZ et RCCZ est conforme aux objectifs de planification communale. L'aménagement permettra de valoriser le site et de résorber la dépression issue d'exploitation passée.

En conséquence, le Centre Martigny accepte et soutient formellement le projet tel que présenté et invite le Conseil général à en approuver la modification conformément à la décision du Conseil municipal du 14 octobre 2025.

4.3 Groupe PS / Cyril Moulin

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a pris connaissance et étudie avec attention le message du Conseil municipal ainsi que ses annexes concernant l'aménagement du site Lihombert.

CONSEIL GENERAL

Il offre cet examen qui constitue une opportunité pertinente pour notre commune. En effet, la région manque aujourd'hui d'alternatives depuis le comblement complet du site de Charrat. Cette situation oblige l'entreprise à parcourir de longs trajets, principalement en direction d'Aigle.

Ces déplacements rendent une source importante de CO2. L'implantation d'un nouveau site à l'entrée de Martigny permettrait de réduire de manière drastique ces trajets et par conséquent l'impact environnemental qui leur sont liés. Naturellement, Le centre du site sera soumis à des normes strictes qui devront être scrupuleusement respectées.

Sa proximité avec des quartiers résidentiels exigeait une attention accrue, en particulier sur l'émission du bruit et de l'émission de poussière, afin de garantir la tranquillité des riverains. Ces impératifs doivent rester au cœur de la mise en œuvre du projet. Pour toutes ces raisons et au nom du groupe Parti Socialiste, je vous invite à approuver ce message.

Cette décharge représente une opportunité de renforcer la durabilité de la gestion des matériaux inertes au sein de notre Commune, tout en maîtrisant ces impacts.

4.4 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Pour éviter toute redite avec tout ce qui vient d'être dit, le groupe UDC votera pour la réforme du règlement communal et celle de la PAZ, pour les raisons qui ont été évoquées à la fois par l'ensemble des groupes, donc je n'y reviendrai pas.

Concernant le règlement communal, ce sont simplement des modifications d'articles. Mais le projet aujourd'hui qui est soumis par l'exécutif nous semble bon, raison pour laquelle je propose que le groupe UDC vote pour.

4.5 Vote

Question : Acceptez-vous le message du Conseil Municipal ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes :

Acceptation : 57

Refus : 0

Blanc : 0

Nul : 0

L'objet est approuvé par les membres présents.

4.6 Conseil Municipal / Aurélie Chappaz

Je tiens à remercier tous les membres du conseil général.

J'ai réfléchi à ce dossier ce matin. Je me suis dit en fait c'était un des premiers grands projets quand j'ai commencé le Conseil municipal il y a plus de huit ans. Donc vous voyez que les choses prennent du temps.

Ça veut dire qu'il a fallu travailler avec les organisations non gouvernementales au niveau environnement. Il a fallu travailler avec les Cantons. Il a fallu travailler avec la Confédération.

Tous ce genre de projets prennent beaucoup de temps et on a voulu s'assurer au Conseil municipal d'avoir un projet qui soit pérenne et qui soit en ordre au niveau des bruits, des poussières et ce fut le cas.

CONSEIL GENERAL

Ce n'est qu'une étape, Monsieur Bessard l'a dit. Vous n'approuvez pas le projet de construction.

C'est le changement de zone et il faudra encore un peu de temps pour qu'on puisse voir une décharge de ce type mais on est très confiant. Donc merci beaucoup pour votre confiance et pour l'approbation.

5 Message relatif à la création de MyStep SA

5.1 Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire et à la suite d'une information reçue de l'Exécutif sur ce projet en date du 11 novembre 2025, la CoGest est en mesure de vous faire part des observations suivantes :

A titre liminaire, il est précisé que la Commission de l'Edilité a pu assister durant ces derniers mois à plusieurs présentations ayant trait au fonctionnement futur de la société MyStep SA ainsi qu'aux ouvrages faisant partie de son patrimoine. La Commission de Gestion, qui n'a eu connaissance que plus récemment de ces informations, s'est donc intéressée principalement aux aspects financiers juridiques du message.

Il ressort des informations reçues que la STEP de Martigny, construite en 1975 n'est plus du tout adaptée à l'évolution démographique de notre région et devra faire l'objet d'investissements importants durant ces prochaines années afin de répondre aux nouvelles exigences légales.

D'un point de vue financier, le coût total de ces investissements est estimé à plus de CHF 74'000'000.-, des subventions à concurrence de CHF 10'000'000.- pouvant être attendues.

A ce jour, la ville de Martigny gère seule la STEP dont le budget annuel de fonctionnement est de l'ordre de CHF 3'000'000.-.

Fort de ce constat, un groupe réunissant huit Présidentes et Présidents de Communes a étudié les solutions institutionnelles permettant d'assurer le développement de la STEP ainsi que d'en assurer le financement futur.

Ce groupe de pilotage a retenu la forme de la société anonyme en mains publiques (dont la raison sociale est « MyStep SA ») qui est un outil permettant d'assurer la direction opérationnelle de la STEP, ainsi que le financement adéquat de cette nouvelle structure. Outre les informations générales transmises lors de la séance d'information, notre Commission a eu accès aux statuts ainsi qu'à la convention d'actionnaires, ces documents régissant la gouvernance, les obligations financières, la répartition des coûts ainsi que la prise de décisions par les Communes actionnaires.

Du point de vue financier, il était connu de longue date que la législation en matière de gestion des eaux usées allait occasionner des investissements importants pour notre Commune.

La planification du projet STEP 2050 qui nous a été présentée fait en effet état de coûts à concurrence de plus de CHF 75'000'000.- devant être planifiés durant les dix prochaines années, ce qui occasionnerait des charges évidemment très importantes pour les ménages communaux.

L'avantage d'une société anonyme en mains publiques serait ainsi de transférer cet investissement à cette nouvelle personne juridique qu'est la société anonyme, la Commune intervenant comme caution à concurrence d'un montant de CHF 40'400'000.-.

L'avantage financier est dès lors clair pour notre Commune, dans la mesure où les charges liées à la STEP devant être supportées par la taxe, les comptes devront être équilibrés et il est hautement improbable que la Commune de Martigny soit appelée à exécuter des obligations comme caution solidaire.

CONSEIL GENERAL

Il s'agira toutefois d'assurer une gestion saine et prudente de cette nouvelle société par le biais d'un Conseil d'administration dont trois représentants seront désignés par la ville de Martigny (dont la Présidence avec voix prépondérante). Comme dans toute société anonyme, les membres du Conseil d'administration, sous leur responsabilité personnelle, devront assurer une surveillance régulière des activités et finances de la société.

S'agissant de la direction opérationnelle, elle sera confiée à la société Sinergy Infrastructure SA qui assure déjà l'exploitation de la STEP, ce afin de garantir la continuité des prestations et transitions fluides vers la nouvelle organisation.

Cette décision en lien avec la gouvernance de la société est rassurante, notre Commission ayant déjà une longue expérience en lien avec la présentation des comptes et budgets de la société Sinergy Infrastructure SA, société qui est également en mains publiques.

A ce titre, il sera important que le législatif octodurien puisse poursuivre cette mission de haute surveillance avec une présentation annuelle ou bisannuelle des comptes et résultats de la société MyStep SA. Il est à relever que ces présentations permettront non seulement de vérifier la santé financière de la société anonyme mais également d'être informés sur les enjeux d'une infrastructure essentielle au bon fonctionnement non seulement de notre ville, mais également de toute une région.

Notre Commission a également fait valoir un certain nombre d'observations juridiques en lien avec la convention d'actionnaires dont le principe a été approuvé. S'agissant de questions essentiellement techniques, une détermination ayant été transmise par le notaire en charge, il est laissé le soin aux différents exécutifs de se prononcer sur ces questions, la convention d'actionnaires étant très largement approuvée quant à son principe.

Notre Commission trouve finalement très opportun une collaboration entre plusieurs autorités communales sur un projet d'importance régionale tel que celui-ci.

Ainsi, dans sa séance du 27 novembre dernier, la CoGest a voté sur ce projet en le soutenant à l'unanimité des 15 membres présents.

5.2 Groupe PLR / Florent Mariaux

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe libéral radical a pris connaissance avec attention du message du Conseil municipal pour la création de la société MyStep SA, complétée par une séance d'information aux commissions de la CoGest et de la CEEUS. Nous remercions l'ensemble du personnel de la Ville, ainsi que monsieur Larpin et Madame la Présidente, pour la qualité du travail et la clarté des explications fournies. Lancé en 2022, le projet Step 2050 constitue un chantier majeur pour Martigny et pour l'ensemble du bassin versant.

S'il revêt une importance stratégique à l'échelle régionale, il représente avant tout un enjeu environnemental indispensable pour la gestion durable de nos eaux usées et la protection de notre milieu naturel. L'investissement nécessaire à la modernisation de la station d'épuration, estimée à 74 millions de francs, justifie pleinement que la propriété de la STEP ainsi que celle du réseau principal des eaux usées soit transférée à MyStep SA. Cette structure permettra une gestion cohérente, adaptée et équitable des infrastructures en associant l'ensemble des communes concernées.

Nous relevons également que le projet repose sur une répartition équitable des responsabilités entre les communes et sur une organisation pragmatique fidèle à nos valeurs de collaboration intercommunale et de bonne gouvernance. Il répond à un impératif légal mais aussi un devoir collectif vis-à-vis d'une ressource vitale, l'eau. En conclusion, il s'agit d'approuver la création de la société publique MyStep SA, la souscription d'action pour 400'000 francs, le transfert de la STEP à MyStep SA, le transfert des réseaux et ouvrages concernés pour une valeur du capital action investie de 400'000 francs avec l'engagement de la remise à niveau d'ici fin 2029, ainsi que le consciemment non solidaire des emprunts de la société, limité à 40,4 millions de francs, garantissant une responsabilité financière maîtrisée.

CONSEIL GENERAL

Ces décisions s'inscrivent pleinement dans une vision libérale radicale, une gestion rigoureuse des finances publiques, des infrastructures modernes, une gouvernance transparente et un engagement durable pour les générations futures. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le groupe libéral-radical approuve à l'unanimité la proposition du Conseil municipal. Merci beaucoup.

5.3 Groupe Le Centre / Cédric Bossicard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le groupe Le Centre salue la présentation du 12 novembre dernier du projet MyStep SA qui a permis aux membres présents d'obtenir toutes les réponses aux questions qu'ils pouvaient se poser après la seule lettre du message, mais regrette que l'invitation ait été adressée aux seules commissions de gestion et d'édilité, environnement, urbanisme et sécurité, alors que la réalisation de cette infrastructure, ainsi que les coûts qu'elle engendrera, est susceptible d'intéresser l'ensemble des conseillers généraux.

Le groupe Le Centre déplore également le calendrier, à savoir que le message a été transmis à peine plus d'un mois avant la tenue de la présente séance plénière. Autant il est compréhensible que les négociations liées à l'acquisition de l'hôtel Clerc et le moment de leur aboutissement aient empêché le Conseil communal de communiquer plus tôt sur ce sujet, autant il apparaît qu'une information donnée sur le dossier de MyStep SA aurait dû intervenir bien plus tôt afin de permettre aux conseillers généraux de disposer du temps nécessaire à son examen eu égard aux investissements à consentir par la Commune et au fait que les divers services cantonaux compétents ont délivré leur préavis fin 2024 déjà. Que le Conseil général soit considéré comme une simple chambre d'enregistrement nous laisse un arrière-goût amer.

Cela étant, le groupe Le Centre est parfaitement conscient des enjeux et du fait que les exigences environnementales imposent non pas une simple mise à niveau de la STEP actuelle, mais une reconstruction complète de celle-ci. Il salue par ailleurs la solution choisie, à savoir la création d'une société anonyme permettant à toutes les communes concernées d'avoir voix au chapitre, tout en respectant le poids de chacune d'elles par le biais d'une répartition équitable du papier à l'action, de répartir entre toutes les communes concernées le poids d'un investissement que la Commune de Martigny n'aurait pas été en mesure de consentir seule, de procéder à des aboutissements inférieurs à ceux qui auraient dû être réalisés si la STEP avait fait partie du patrimoine administratif de la Commune, et enfin d'introduire à terme une clé de répartition fiable des coûts fondés sur des données précises s'agissant de la consommation d'eau potable et des rejets des eaux usées, ce qui n'aurait pas été possible sans la mise en commun des différents réseaux communaux.

En conclusion, le groupe Le Centre soutient la création de MyStep SA et par conséquent l'investissement à consentir par la Commune pour libérer les 4000 actions qu'elle entend souscrire, le transfert des installations actuelles de la STEP à la nouvelle société constituée, l'investissement à consentir de l'ordre de 400'000 francs pour remettre à niveau les réseaux et ouvrages spéciaux d'ici au 31 décembre 2029 et leur transfert pour ce même montant à la société, ainsi que le cautionnement non-solidaire des emprunts contractés par la société à concurrence de 40,4 millions.

5.4 Groupe PS / Miguel Quiros

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, nous soutiendrons ce message relatif à la création de MyStep SA. Comme la CoGest l'a relevé, la STEP de Martigny, construite il y a 50 ans, n'est plus adaptée aux besoins actuels de notre région.

Les exigences légales, la croissance démographique et les investissements nécessaires dépassent désormais largement les capacités d'une seule commune. Les chiffres sont connus. Plus de 75 millions devront être investis dans les 10 prochaines années.

CONSEIL GENERAL

Dans ce contexte, le choix d'une société anonyme en main publique n'est pas un choix idéologique. C'est un choix de gouvernance et de responsabilité permettant de mutualiser les charges, de sécuriser les financements et de professionnaliser la gestion. Comme la CoGest l'a souligné, ce modèle permet de transférer les investissements à une structure dédiée, tout en garantissant à Martigny un rôle central dans les décisions.

Avec la présidence du Conseil d'administration et trois représentants désignés, nous relevons également l'importance de maintenir une haute surveillance démocratique. La CoGest a raison, des présentations régulières des comptes et des projections seront indispensables pour garantir la transparence et suivre l'évolution d'une infrastructure essentielle pour toute la région.

Mais permettez-nous d'ajouter un élément spécifique martignerain. A Martigny, le réseau n'est pas séparatif : Eau claire et eau usée se retrouvent dans les mêmes conduites, dans la grande majorité des quartiers. Cela signifie que chaque pluie surcharge la step, augmente inutilement le volume à traiter et accentue la pression sur les infrastructures déjà au maximum de leur capacité. Si nous en sommes là, c'est aussi parce que, depuis des années, nous attendons les opportunités pour intervenir sur les réseaux, plutôt que de suivre une planification systématique.

Pour toutes ces raisons, et parce que ce projet apporte une gouvernance cohérente, un financement maîtrisé et une vision régionale, nous approuvons ce message.

5.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Alors, l'avantage de passer en dernier, c'est qu'il y a déjà passablement de choses qui ont été dites.

Donc, comme précédemment, je vais simplement procéder par observation. Finalement, la question qui est posée ce soir, est : Est-ce qu'on continue à payer des amendes parce que la step n'est pas conforme ou est-ce qu'on décide d'effectuer les travaux qui sont évidemment nécessaires et quels sont les moyens qu'on se donne pour le faire ? Le choix qui a été retenu est donc la création d'une société anonyme, que je comprends évidemment en termes de gouvernance, mais soyons aussi clairs entre nous, il y a aussi une raison financière, c'est que ça permet de loger la dette des travaux dans une autre structure plutôt que de la faire supporter au bilan de la Commune et donc d'améliorer également au passage le passif de la Commune. Également, et on m'arrêtera si je me trompe, mais le taux d'amortissement de l'investissement est de 3% dans une SA pour ce type d'installation alors que la Commune aurait dû l'amortir à hauteur de 9% si elle l'avait financée en propre, ce qui évidemment là également est un gain en termes de bilan.

Notons tout de même que Martigny y gagne dans ce projet puisque c'est quand même Sinergy qui va récupérer l'exploitation de la STEP et que finalement la Commune va pouvoir quand même tirer profit dans une juste mesure évidemment de tout ça, donc c'est quand même une très bonne opération pour la Commune.

En revanche, je n'irai pas jusqu'à dire que les 44 millions d'engagements financiers ce sont des engagements financiers maîtrisés comme l'a dit le PLR tout à l'heure, parce qu'évidemment dans le pire scénario qui serait un appel en garantie de la Ville pour une raison que j'ignore, mais imaginons cette situation théorique, 44 millions dans le budget de la Ville, on le sentirait passer. Voilà, le groupe UDC se positionne pour l'adoption de ce projet sur lequel nous serons de toute façon amenés à nouveau à nous exprimer, j'imagine le jour où le cautionnement sera mis en place.

CONSEIL GENERAL

5.6 Vote

Question : Acceptez-vous le message du Conseil Municipal ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes : 57

Acceptation : 57

Refus : 0

Blanc : 0

Nul : 0

L'objet est approuvé par les membres présents.

5.7 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Au nom du Conseil municipal, j'aimerais vous remercier pour cet élan, nous sommes la deuxième Commune à valider, ou peut-être, il y en a une en même temps que nous ce soir, mais Bovernier avait validé à l'unanimité la création de cette société et la mise en route de cette gouvernance. Ce soir, c'est nous et les autres communes allons suivre donc c'est un élan clair, vous l'avez cité, vers une collaboration régionale accrue et ceci est important. Merci pour cet élan que vous avez donné ce soir et encore un merci à Blaise Larpin, tous ceux qui ont bossé, travaillé, excusez-moi, ardemment pour monter ce dossier.

6 Message relatif à l'achat de l'ancien Hôtel Clerc

6.1 Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunie à plusieurs reprises en séances ordinaires et extraordinaires, la CoGest a pu prendre connaissance du message concerné. Une visite sur site a été organisée en date du 27 novembre 2025 ainsi qu'une séance en date du jeudi 4 décembre 2025 et nous avons pu nous entretenir avec M. Roger Fellay, taxateur officiel de la commune de Martigny, expert mandaté par l'Exécutif, Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz et M. Stéphane Jordan, architecte de la ville.

Nous profitons de ce message pour remercier les différents Services communaux ainsi que l'expert mandaté pour les réponses apportées à nos divers questionnements.

A titre liminaire, la CoGest a fait part à l'Exécutif de sa désapprobation quant aux délais de traitements de ce dossier. La proposition de vente par le Groupe Mutuel a été formulée vers la fin de l'été 2025 et il nous semble que nombre d'informations auraient pu être transmises de façon anticipée, ce qui aurait permis non seulement aux membres de notre Commission mais également à l'ensemble du Législatif de se forger une opinion dans de meilleures conditions. Transmettre un tel message le dernier jour du délai légal ne nous a pas paru opportun, certaines séances importantes s'étant tenues alors même que nous ne disposions pas des informations nécessaires permettant d'analyser ce projet. On relèvera notamment que l'expertise du bâtiment a dû être réalisée dans l'urgence, ces délais trop courts ayant passablement troublé la sérénité des débats.

L'Exécutif, par sa Présidente Madame Anne-Laure Couchepin Vouilloz, a admis que les délais et la qualité des informations transmises n'étaient pas optimum, la communication de ces messages et autres sujets importants entre l'Exécutif et le Législatif devant à notre sens être revu, si nécessaire par la voie d'une modification du règlement du Conseil général. Pour finir, suite à l'investissement personnel de plusieurs membres de la CoGest, mais également aux nombreux documents et informations complémentaires reçus de l'Exécutif, il nous a été possible de réaliser le travail de surveillance indispensable à un tel investissement.

CONSEIL GENERAL

Sur le fond, la nécessité de déplacer les locaux du Tribunal de Martigny et St-Maurice nous est apparue clairement. Notre pouvoir judiciaire doit en effet également bénéficier de locaux adaptés, que ce soit pour ses collaborateurs mais également pour les justiciables. Le maintien d'un Tribunal de district à Martigny nous a semblé primordial. Une Autorité judiciaire de proximité, garante des droits et de l'équité, ayant toute sa place dans une Cité comme la nôtre. A ce titre, la stature et la qualité du bâtiment nous ont paru parfaitement adaptées, non seulement un déplacement du Tribunal mais également de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Ce déménagement permettrait également de libérer certains locaux dans l'Hôtel de Ville, ce en faveur notamment de notre Police municipale. On relèvera encore que d'autres pistes ont été explorées, telles que la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la justice, les coûts et durée de procédure liées à un tel projet n'ayant toutefois pas convaincu. L'acquisition de l'Hôtel Clerc, permettant de régler plusieurs problématiques dans des délais très courts nous est dès lors apparue comme opportune.

Du point de vue financier, notre Commission se réfère essentiellement à son rapport sur le budget. Il s'agit évidemment d'un engagement conséquent pour les finances communales, la CoGest ayant fait part de ses inquiétudes sur le futur de nos investissements communaux, notamment sur la question de savoir si d'autres projets urgents pourraient être différés, voire annulés. L'Exécutif, par Madame La Présidente, nous a confirmé qu'à ce jour aucun investissement de première nécessité ne requiert un tel report.

Le prix de vente, fixé à 10 millions, mobilier compris, a suscité finalement le débat au sein de la Commission. Comme évoqué ci-dessus, une taxation a été produite, la valeur vénale retenue par l'expert étant de 10'250'000.00. Les questions complémentaires posées en présence de l'expert mandaté ont également permis de clarifier la méthode de calcul et de s'assurer que le prix convenu entre les parties est conforme à celui du marché.

A la suite de nombreuses discussions et forte de l'ensemble des éléments reçus, la CoGest exprime ainsi son avis : Le message du Conseil municipal relatif à l'achat de l'ancien Hôtel Clerc est approuvé par 12 oui et 2 abstentions.

6.2 Groupe PLR / Jonathan Bochatay

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le message du Conseil municipal concernant l'achat de l'ancien Hôtel Clerc, proposé au prix de dix millions de francs suisses par le Groupe Mutuel.

Nous tenons tout d'abord à remercier les membres de l'Exécutif communal, ainsi que Monsieur Stéphane Jordan, architecte communal, et Monsieur Roger Fellay, taxateur officiel, pour les informations fournies lors de l'étude de ce dossier qui est, rappelons-le, de toute première importance pour notre commune.

Permettez-moi toutefois de revenir un instant sur la forme et le contenu du message initial. Transmis le dernier jour du délai légal, il est apparu incomplet et largement en-deçà des exigences qu'un projet de cette ampleur impose. À peine quatre pages, dont une large part consacrée au contexte historique, et surtout aucune justification réelle du prix d'achat.

Les compléments d'information transmis à la CoGest le 20 novembre démontrent d'ailleurs qu'il existait bien davantage d'éléments pertinents, que nous aurions souhaité retrouver dans le message original. Ces lacunes ont, à n'en pas douter, pesé sur la sérénité des débats, notamment ceux de la CoGest, qui se sont trop souvent concentrés sur les manquements de l'Exécutif plutôt que sur les enjeux essentiels du projet.

Cela étant le groupe libéral-radical soutient la décision du Conseil municipal d'acquérir l'ancien Hôtel Clerc. Les raisons sont claires.

Aujourd'hui, le Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice manque cruellement d'espace. Il doit répartir ses activités entre l'Hôtel de Ville et des locaux situés de l'autre côté de la rue, ce qui pose des problèmes de sécurité évidents, notamment en matière de déplacement de dossiers sensibles et confidentiels. La promiscuité actuelle peut conduire à des situations regrettables, par exemple lorsqu'une victime doit attendre dans le même espace qu'un prévenu.

CONSEIL GENERAL

Il faut enfin relever que les locaux libérés par nos autorités judiciaires pourront accueillir la police municipale, elle-même très à l'étroit dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville.

L'achat de l'ancien Hôtel Clerc offre une solution concrète, rapide et efficace aux problèmes évoqués. Les autorités judiciaires pourraient déménager en 2026 déjà, dans un bâtiment d'une grande qualité, et d'une stature idéale pour accueillir le Tribunal de district ainsi que l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant de Martigny et St-Maurice. Elle permettrait également d'accueillir les autorités de l'Entremont dans le cadre de la réorganisation des arrondissements judiciaires en cours d'examen par nos autorités cantonales.

Les alternatives parfois proposées – on pense par exemple au réaménagement de Sainte Jeanne Antide – ont dû être écartées en raison de trop nombreuses incertitudes liées aux coûts et aux délais de réalisation. Le prix d'achat du bâtiment s'élève à dix millions de francs suisses, y-compris le mobilier dont la valeur à neuf a été estimée à CHF 635'000.00. Ce prix est raisonnable. Les estimations du bâtiment réalisées par notre architecte communal, Monsieur Stéphane Jordan ainsi que par Monsieur Roger Fellay, taxateur officiel, convergent. L'expertise délivrée par Monsieur Roger Fellay en date du 1^{er} décembre 2025 retient notamment une valeur vénale de CHF 10'250'000.00.

Le bâtiment est en excellent état, ce que les conseillers généraux ont pu vérifier lors d'une visite des lieux organisée le 27 novembre dernier. Il a été entièrement rénové en 2008 ; les aménagements nécessaires, principalement la création de salles d'audience, sont estimés à seulement 280'000 francs.

En conclusion, malgré les manquements du message initial, le projet lui-même est solide, nécessaire et financièrement cohérent. Il offre une réponse immédiate aux besoins de nos autorités judiciaires, améliore la sécurité et permet une utilisation rationnelle des infrastructures et locaux existants. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical vous invite à approuver l'achat de l'ancien Hôtel Clerc.

6.3 Groupe Le Centre / Roger Maret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Ces dernières années, rarement un sujet n'aura autant provoqué de discussions, de débats, d'informations et finalement de politiques que celui de l'hôtel Clerc. On nous a parlé d'urgence, de nécessité, d'opportunité, de sécurité, bref, d'un projet important impliquant un engagement financier conséquent.

Le groupe Le Centre s'est donc penché sur ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite. Rappelons un fait essentiel. La Maison de Justice figure depuis longtemps dans le catalogue des investissements, mais en priorité 4, sans budget et sans calendrier avant 2026.

Non pas par manque d'intérêt ou de nécessité, mais parce que la Commune attendait le bon moment, la bonne solution. Aujourd'hui, ce besoin est clair. Le tribunal de districts de Martigny et Saint-Maurice occupe des locaux trop petits, plus adaptés et qui présentent même des lacunes importantes en matière de sécurité.

Nous en sommes conscients, il faut agir. Une opportunité s'est présentée cet été avec le souhait du Groupe Mutuel de vendre son bâtiment. Elle était tellement inattendue que, dans son message, le Conseil municipal n'a pas jugé opportun de mentionner les enjeux de sécurité évoqués seulement par une phrase très générale, les conséquences d'un éventuel départ du Tribunal qui pourrait représenter pour les commerces locaux des pertes importantes, la police dans des locaux trop étroits, l'urgence très relative liée à la réforme cantonale de la justice dont les contours ne sont pas encore définis puisque le Grand Conseil n'a pas encore tranché pour les variantes à trois ou six régions telles que proposées dans le rapport Ecoplan de 2021.

Certes, ce message nous expliquait bien que les surfaces de ce bâtiment historique sont adaptées aux besoins de l'APEA et du Tribunal. Sur ce point, tout semblait en effet réuni et surtout, cela aurait pu nous être expliqué au travers d'une simple visite ou d'une séance d'information comme pour les autres messages. Mais, et je dois le dire, beaucoup d'informations fondamentales ne nous sont parvenues qu'au point de goutte, tardivement, parfois seulement après insistance, à l'image de la taxation.

CONSEIL GENERAL

Tout cela nous obligeant à travailler dans l'urgence. Pourtant, c'est bien notre mission d'analyser les projets, de poser les questions, de représenter la population et de défendre leurs intérêts et bien-être. Donc, je le disais, non pas pour nous opposer systématiquement au Conseil municipal, mais pour travailler avec lui.

Et dans ce dossier, même si l'opportunité a nécessité une action rapide et flexible, nous regrettons profondément que les informations n'aient pas circulé plus rapidement. Cela nous aurait permis un travail plus serein. Voilà pour la forme qui a, selon nous, terriblement fait défaut.

Qu'en est-il maintenant du fond ? La nécessité d'agir est, je le répète, réelle. Les enjeux de sécurité le sont tout autant. Est-ce la meilleure solution ? Les alternatives examinées jusque-là n'ont semble-t-il pas apportées de meilleure solution.

Sur ce point, la confiance est de mise, puisque nous n'avons pas eu énormément d'informations sur les autres projets étudiés. Mais voilà, à l'heure actuelle, l'Hôtel Clerc représente, à un juste prix, la meilleure opportunité pour répondre à un besoin régional et cantonal important. Il faut toutefois garder à l'esprit que depuis 2021, notre Commune est dans un cycle d'investissements conséquents qui s'étend toujours plus et dont le terme est toujours plus éloigné.

La conjoncture actuelle nous impose la prudence et des choix devront être faits. Chaque franc investi ici ne pourra pas l'être ailleurs, notamment dans des projets d'importance communales et donc parfois plus directement liés au quotidien de nos habitants. En conclusion, le groupe Le Centre, conscient de la nécessité d'agir malgré une urgence cantonale bien relative et reconnaissant l'opportunité que représente l'Hôtel Clerc pour solutionner bon nombre de problèmes, ne s'opposera pas à cet investissement.

Il déplore cependant vivement le fait que, même pour un projet de cette ampleur, le Conseil général ne soit pas véritablement considéré comme un partenaire de travail et de soutien par le Conseil municipal. Et comme parfois un silence aussi peut être éloquent, la liberté est laissée aux membres de notre groupe d'accepter ou s'abstenir sur ce sujet. Le mot de la fin sera laissé à un écrivain de chez nous : « C'est beaucoup de bruit pour peu de laine », disait l'homme qui tondait son cochon.

6.4 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Ce soir, je pourrais être devant vous en pyjama ou avec une casquette à l'envers, lire exactement le même texte et pourtant, personne ne le recevrait de la même manière que si j'enlevais ma casquette maintenant, devant vous, et que je mettais une cravate.

Parce que vous l'aurez bien compris, ce soir nous allons parler de fond et de forme. La forme influence toujours la manière dont on reçoit le message. Et c'est précisément cela le problème du dossier de l'Hôtel Clerc.

Peut-être que le fond était défendable, mais la forme, elle, a été tout simplement catastrophique. Depuis des semaines, la CoGest a dû travailler avec des conditions qui n'étaient pas acceptables. Les documents arrivaient tard, souvent incomplets.

L'expertise a dû être réalisée dans l'urgence, une fois la pression médiatique installée. Et le message a été transmis le dernier jour du délai légal. Le rapport de la CoGest le dit clairement, ces délais trop courts ont troublé la sérénité, les débats et empêchent chacun de se forger une opinion dans de bonnes conditions.

Je le dis simplement, oui, cela laisse un goût d'inachevé. Pas parce que le projet est mauvais dans l'absolu, mais parce qu'il a été amené de manière précipitée, sans le soin nécessaire et avec beaucoup trop d'interrogations. Pourtant, sur le fond, beaucoup d'éléments se tiennent.

La nécessité de déplacer le tribunal est réelle. Il faut offrir à notre pouvoir judiciaire des locaux adaptés. Le maintien du tribunal à Martigny est essentiel.

CONSEIL GENERAL

Et le bâtiment Clerc offre un potentiel indéniable, aussi pour libérer des espaces en faveur de notre police municipale. D'autres pistes ont été étudiées en juin 2024, dont un rapport de faisabilité de 55 pages remis le 27 novembre 2025, oui 2025 et non 2024, pour un coût de 300'000 francs. Alors oui, ce projet dit d'opportunité laisse un goût amer et d'inachevé.

Mais permettez-moi d'ajouter un point essentiel. Investir 10 millions dans cette acquisition va évidemment alourdir notre sac à dos. Nous pouvons bien sûr le porter ensemble aujourd'hui, mais plus ce sac sera chargé, plus il limitera nos mouvements.

Et j'avoue craindre qu'à un moment donné, pour supporter ce poids supplémentaire, nous devions renoncer à d'autres projets importants ou les reporter, en espérant que cela n'ait pas déjà dû être le cas pour permettre de budgétiser cet investissement dit opportun. On dit d'ailleurs souvent que pour voyager loin, il faut voyager léger. Et ce soir, j'ai justement le sentiment que nous ajoutons un poids significatif sans être certain d'avoir choisi le bon itinéraire.

Un investissement, ce n'est pas seulement un achat, c'est un engagement qui influence tout le reste. Ne l'oublions pas. Dans ce dossier, j'ai aussi été surpris de la manière dont les minoritaires ont été décrits. On a voulu laisser entendre que nous faisons des mathématiques politiques, que nous cherchions à démontrer une majorité entre nous. Cela est absolument faux. Nous n'avons rien calculé, rien manœuvré. Nous avons simplement posé des questions et demandé les éléments nécessaires pour exercer notre rôle. Voter en responsabilité un investissement de 10 millions. Je veux également revenir sur un argument qui n'aurait jamais dû entrer dans ce débat. Celui selon lequel, refuser cet investissement reviendrait à punir les mauvaises personnes, c'est-à-dire la police et la justice. Non, cet argument est injuste, infondé et à mes yeux, déplacé. Personne ici ne cherche à pénaliser nos institutions. Demander du temps, de la transparence, une expertise complète, ce n'est pas punir qui que ce soit. C'est au contraire garantir que notre décision soit correcte et solide. Malgré tout cela, je veux sincèrement remercier la Municipalité.

Oui, remercier, car cette manière chaotique de gérer le dossier a eu un effet inattendu mais très positif. Elle nous a obligés à parler entre nous, beaucoup plus que d'habitude, et humainement, cela a été une vraie richesse. J'ai ainsi pu apprendre à mieux connaître des collègues que je n'aurais peut-être jamais découvert autrement.

Je pense notamment à Maître Rivard de l'UDC, avec qui j'ai partagé plusieurs discussions et même quelques repas au fil de ce processus. Et j'avoue bien malgré moi que j'ai découvert chez lui quelqu'un de vraiment très sympathique, intelligent et pertinent dans son travail. Je dirais même, et il me pardonnera, quelqu'un avec un vrai côté social.

Cela vaut aussi bien évidemment pour les collègues du Centre avec qui les échanges déjà amicaux depuis la législature passée ont pu se renforcer. Comme quoi, même un dossier mal préparé peut créer du lien. Mais ces relations humaines ne remplacent pas le travail rigoureux qui doit être fait en amont. Après six ans de ce Conseil, je me suis toujours efforcé de voter en conscience. Mais ce soir, entre le fond et la forme, c'est la forme qui m'empêche d'aller jusqu'au bout. Dès lors, je laisse libre choix à mon groupe pour le vote final.

Mon abstention ne sera pas un refus du projet. C'est un appel à mieux faire pour la Ville, pour nos institutions et pour la confiance que les citoyens placent en nous. Je terminerai simplement par ces mots de Montesquieu : Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut juste être avec eux.

6.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Que dire sur ce message ? Donc qu'il a été lacunaire, ça a déjà été dit et redit. Je vais quand même le redire une dernière fois, parce qu'il faut se faire plaisir de temps en temps.

C'est vrai que ce message était lacunaire d'abord par son contenu en termes de texte. On nous avait mis des images aussi. Il restait à mettre Tintin et Milou quelque part et puis on était à peu près bon.

CONSEIL GENERAL

Voilà, on s'est quand même penché ensuite plus en avant lors de la CoGest sur son contenu. Et finalement, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce qui a guidé notre travail, c'est la volonté de comprendre ce chiffre de 10 millions. Et on ne peut pas se satisfaire, lorsqu'en tout cas c'est l'idée que je me fais de notre travail en tant que conseillers généraux, on ne peut pas se satisfaire d'un message et de questions.

Lorsque je pose la question quel était le prix demandé par le Groupe Mutuel, parce qu'on nous a quand même dit qu'il y avait eu une longue négociation avec le Groupe Mutuel sur le prix, qu'il y avait eu des allers-retours. Et lorsque je pose la question quel était le prix initialement demandé par le Groupe Mutuel à la vente et qu'on me dit c'était 10 millions, je me suis évidemment posé la question mais qu'est-ce qu'on a négocié puisque c'est finalement le prix auquel on l'achète. Et la réponse qui m'a été apportée, ça a été de dire on a négocié le mobilier.

Et c'est vrai que trivialement, dans une situation où vous achetez un bien immobilier, on ne va pas immédiatement négocier le prix du lit de la chambre d'amis, on va plutôt d'abord essayer de négocier le prix des murs et c'est cette méthode un peu particulière qui nous a finalement guidé dans notre travail en se disant nous avons besoin d'avoir une réponse claire sur l'articulation de ce prix. Alors effectivement nous avons eu beaucoup de séances de CoGest, elles ont été toutes fructueuses, toutes faites dans un climat où les échanges ont été d'un excellent niveau et peut-être là aussi le sentiment parfois d'être un petit peu doublé malgré des excuses de l'Exécutif qui vient nous voir un jeudi soir pour nous dire qu'effectivement ils auraient pu mieux faire pour avoir seulement quelques jours plus tard un communiqué de presse qui est publié dans le Nouvelliste où finalement on a le sentiment qu'on s'est excusé mais qu'on n'a pas véritablement compris les enjeux.

Et finalement dans cet article, le journaliste qui se fait le porte-voix des minoritaires, cette expertise qui était réclamée et qu'on a refusée trois jours plus tôt parce que ce qu'il faut comprendre c'est que malgré les excuses de l'Exécutif à la question de savoir pourquoi il n'y a pas d'expertise pour ce bâtiment, on nous a dit que c'était bien inutile et que d'ailleurs on pouvait mettre quatre ou cinq experts dans la même pièce, ils auraient quatre ou cinq avis différents mais ce qui compte finalement c'est les notes d'avis en tant que conseillers généraux, ce n'est pas l'avis des autres et si on ne nous donne pas les éléments pour choisir, il faut comprendre qu'on a la possibilité de dire non.

Alors cette expertise après l'apparition de l'article et par la grâce de Dieu, elle fut finalement ordonnée mais là aussi dans des conditions particulières puisqu'on nous a dit d'abord qu'elle risquait d'arriver au dernier jour du dernier délai, c'est-à-dire hier, jour de l'Immaculée Conception, jour où effectivement tout le monde est à son poste de travail en train de préparer ce Conseil et donc là aussi ce n'était pas possible et nous avons fait en sorte en tout cas d'accélérer les choses et finalement une fois que je vous ai résumé tout ça, je ne le fais pas pour le plaisir d'être, j'allais dire, péjoratif pour le plaisir, à l'arrivée il faut aussi prendre acte du fait que finalement cette taxation elle est arrivée, elle est arrivée une semaine avant le Plénum, que nous avons pu chacun se faire une idée dessus, moi avec mon groupe nous avons pu la soumettre à un architecte qui m'a confirmé que les valeurs retenues à l'intérieur de cette expertise, de cette taxation plus exactement, étaient correctes et qu'à partir de là il n'y avait pas véritablement d'enjeu à s'opposer à ce crédit d'engagement puisque ça représentait la valeur d'achat du bien.

Et donc une fois qu'on a dit tout ça, il faut savoir aussi en tirer les conclusions parce qu'on fait de la politique pour faire avancer les choses et que j'ai peut-être, en tout cas notre groupe a peut-être moins l'expérience que certains autres groupes ici présents depuis plus longtemps que nous quant à cette méthode de travail et on a finalement, j'allais dire, cette fraîcheur peut-être de se dire, écoutez, on fera mieux la prochaine fois, raison pour laquelle sur le fond du message, le groupe UDC se positionnera pour l'acquisition de l'hôtel Clerc, sans rien oublier de ce qui s'est dit et notamment, j'ai en souvenir lors de cette CoGest, le Vice-président du groupe du Centre qui était là et qui avait effectivement indiqué que ce n'était pas la première fois que cette méthode était mise en place, nous sommes aujourd'hui conscients du fait que, et nous l'avons tous dit, que demain nous saurons tous collectivement mieux faire et puis peut-être quand même un message à mes collègues du PLR qui ne voyaient pas l'intérêt au départ également d'une expertise, peut-être résumer ce dossier en quelques mots, la confiance n'exclut pas le contrôle.

C'est important de le dire parce que ce n'est pas parce qu'on fait a priori tous confiance à l'Exécutif dans sa collectivité pour mener à bien les projets qu'on doit s'exclure de le contrôler, parce que c'est notre rôle de conseillers généraux, c'est notre rôle demain lorsqu'on va nous interroger sur d'autres crédits d'engagement d'effectuer notre travail pour éviter justement que demain nous puissions tomber dans des travers que d'autres communes connaissent.

CONSEIL GENERAL

Simplement aussi, c'est vrai que cette urgence au travers de la réforme de la carte judiciaire, qui n'est pas une urgence, je pense que je serais parti à la retraite, que peut-être elle aura un début de commencement, et puis aussi pour relever que finalement même si elle devait avoir lieu demain, cette réforme de la carte judiciaire, on nous a dit que l'hôtel Clerc serait de toute façon trop petit pour les accueillir, donc l'enjeu il n'est clairement pas là. L'enjeu il est de savoir si ce que la commune achète aujourd'hui vaut ce prix-là, et ça le vaut, et puis par ce jeu de chaises musicales également, puisque le tribunal et l'APEA vont déménager, ce qui libère des locaux pour la police, et que nous sommes aussi conscients qu'à l'UDC c'est quelque chose qui pour nous est important, et nous nous réjouissons dès lors de finalement faire un coup triple.

Alors peut-être pas dans les meilleures conditions possibles, parce que je rejoins Milaim sur le fait que peut-être que si tous ces dossiers avaient été anticipés en amont, peut-être que St Jeanne-Antide, le rapport nous dit que la transformation aurait coûté 4,5 millions, donc on aurait quand même économisé passablement d'argent, mais aujourd'hui finalement nous réussissons quand même une opération cohérente.

Enfin sur ces échanges à la CoGest, je voudrais tirer mon chapeau effectivement, donc d'abord à son Président qui est toujours très impartial et très à l'écoute, et son rapporteur, son moine-soldat que je salue encore ici, et puis effectivement ce fut également l'occasion de nouer des liens avec d'autres groupes, mais pas seulement avec les minoritaires. J'ai apprécié tous nos échanges, Jonathan, je tiens à te le dire, et je crois, Milaim, finalement, qu'ils ont tellement vu que ça se voyait, qu'on s'entendait bien, qu'ils nous ont mis côte à côte aujourd'hui, et pour ça aussi j'ai envie de leur dire merci.

6.6 Vote

Question : Acceptez-vous le message du Conseil Municipal ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes : 57

Acceptation : 42

Refus : 0

Blanc : 15

Nul : 0

L'objet est approuvé par la majorité membres présents.

6.7 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Oui, vous remerciez pour votre patience, finalement, les membres du Conseil général. Il est juste qu'on le redise une cinquième fois que le message n'était pas optimal, voire lacunaire, et vous avez accepté, bon gré, mal gré, mais que les informations vous parviennent, finalement, un peu tardivement, mais soient là, et cette manière de procéder n'est pas idéale. Donc je vous remercie pour l'énergie que vous avez mise dans ces différentes séances pour qu'on arrive à un dossier complet qui vous permettait, comme ça a été dit par la CoGest, de prendre votre décision.

Ce que je retiendrai essentiellement, hormis votre patience, c'est qu'on a trouvé une solution pour le tribunal de districts de Martigny et de Saint-Maurice et l'APEA, une solution sur du plus long terme, une solution aussi pour déployer un confort plus important pour nos polices municipales. Donc c'est ces deux éléments-là qui sont très importants à nos yeux. Je vous remercie d'avoir compris cette lecture-là.

7 Approbation du Budget 2026 de la Commune de Martigny

7.1 Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

CONSEIL GENERAL

Réunis à cinq reprises en novembre et décembre 2025, les membres de la CoGest ont pu examiner le budget présenté par l'Administration communale et remercient les différents intervenants pour les réponses et précisions apportées à leurs questions. Un merci particulier à M. Petoud, et à M. Lopez pour leur soutien dans nos travaux d'analyses ainsi qu'à Mme la Présidente Anne-Laure Couchepin-Vouilloz et aux Chefs de service MM. Gay et Jordan.

La CoGest et la Commission d'Edilité ont été invitées à une séance d'information sur le projet MyStep SA (11 novembre 2025).

La CoGest et le Conseil général ont finalement été invités à visiter l'ancien Hôtel Clerc, en vue de son acquisition (27.11.2025).

Généralités et Message

Le budget 2026 présente un résultat déficitaire impacté principalement par la stagnation des recettes fiscales par rapport aux comptes 2024, l'augmentation continue des charges liées ainsi que le montant des amortissements comptables lié au cycle d'investissements conséquents. Tous les services municipaux ont poursuivi leur travail afin d'optimiser les frais d'exploitation de leurs différentes activités.

Les charges du compte de résultat s'élèvent à **CHF 134'346'210** contre **CHF 127'914'410** au budget 2025 et à **CHF 131'253'232.08** aux comptes 2024.

Les revenus du compte de résultat s'élèvent à **CHF 130'208'400** contre **CHF 124'937'230** au budget 2025 et à **CHF 131'640'153.21** aux comptes 2024.

La marge d'autofinancement de **CHF 7'103'490** est supérieure de **CHF 505'970** par rapport au budget précédent de **CHF 6'507'520**. Elle est cependant inférieure à celle de l'exercice 2024 qui s'élevait à **CHF 9'123'720.45** et qui a enregistré des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires.

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 22'607'100**, ils sont supérieurs à ceux planifiés au budget précédent (CHF 14'280'000) ainsi qu'à ceux réalisés en 2024, (CHF 13'103'263.01), ceci compte tenu du projet d'acquisition de l'ancien Hôtel Clerc pour la somme de 10 millions.

La marge d'autofinancement ne couvrant pas les investissements planifiés, le recours à l'emprunt s'avère nécessaire pour l'année 2026.

Les revenus fiscaux représentent plus de la moitié des recettes communales. En 2026, les revenus représentent le 56.37 % des recettes.

La dette nette par habitant passera de CHF 996.00 au 1^{er} janvier 2025 à CHF 2'008.00 à fin décembre 2026. Cet endettement est considéré comme moyen selon les indicateurs de l'Etat du Valais.

La fortune théorique au 31 décembre 2026 sera de CHF 37'759'936.00, contre CHF 44'874'626.01 au 1^{er} janvier 2025.

La ville dispose d'une réserve de politique budgétaire de CHF 6'515'000.00 au 1^{er} janvier 2025. Elle sera utilisée en premier lieu lors des prochains boucllements annuels.

La ville détient également un patrimoine financier dont la valeur comptable ascende à plus de 147 mios. Si nécessaire, l'aliénation de certains biens pourra être envisagée, permettant de dégager des liquidités supplémentaires et des plus-values comptables importantes.

Charges et revenus du compte de résultat

Nous vous prions également de trouver ci-dessous, un résumé de certains points analysés ou abordés lors de nos différentes séances.

Administration générale

Les conséquences de l'abolition de la **valeur locative** ne sont pas chiffrables aujourd'hui et il n'est pas possible de se projeter. L'Etat du Valais a annoncé une incidence de 35 mios pour le canton et 35 mios pour l'ensemble des communes valaisannes.

CONSEIL GENERAL

Sécurité publique

Dans le cadre du projet de renouvellement des uniformes de police en Suisse, les polices romandes et tessinoises ont décidé d'adopter conjointement le **nouvel uniforme de police (KEP)**. Ce nouvel uniforme sera porté par les différentes polices du canton dès le 1^{er} janvier 2026.

Un **coordinateur de la formation** a été engagé. Ses missions principales sont la planification des diverses formations du personnel en lien avec le Centre de Secours Incendie de Martigny Région, la gestion des formations et la participation aux interventions quotidiennes du CSI ainsi qu'aux exercices d'évacuation divers.

Formation

La subvention pour le **CREM** disparaîtra à partir de 2026. Seule une subvention aux frais d'investissements est désormais refacturée aux communes.

Culture, Sport, Loisirs, Eglise

Le total d'attribution pour les **5 continents** est de CHF 99'000.00. Il s'agit de soutenir la gratuité du festival, une partie de la programmation, une partie de la technique et de la sécurité et la gestion du catalogue. L'association est gérée par un comité dans lequel la Municipalité occupe un siège. Elle a ainsi un droit de regard par cette représentation.

La **ludothèque** enregistre une fortune conséquente dans ses comptes. L'ajustement de la subvention annuelle à CHF 5'000.00 en 2026 lui permettra de réinvestir une part du capital cumulé dans son activité annuelle afin d'éviter une thésaurisation trop importante.

Il n'y a, à ce jour, pas de manque de **terrains de foot** sur notre Commune. Par contre, le terrain dit « des Avouillons » vers l'école professionnelle est appelé à disparaître en raison du projet d'extension de cette école. La Commune a donné son accord. Pour le remplacer, elle envisage d'utiliser le terrain de la parcelle communale 14905, au long des Neuvelles.

Santé

Il est fait constat du manque de **curateurs privés** à qui pourraient être confiées des situations simples pour décharger le Service intercommunal de la curatelle. Le canton est censé faire une campagne de recrutement.

Prévoyance sociale

Les subventions attribuées concernent l'Association de la petite enfance de Martigny (**APEM**) qui comprend 11 structures. Elles sont calculées en fonction des revenus des parents plaçant et de la fréquentation dans les différentes structures.

Mobilité et voies de communication

Les gros entretiens de routes de campagne (**chemins vicinaux**) sont rythmés selon les subventions cantonales et fédérales allouées. A ce jour des chantiers sont prévus à Martigny et sur la région de Charrat.

La présentation de la comptabilisation des charges et revenus des parkings souterrains a été revue pour les comptes 2025 et le budget 2026. Dorénavant ce service est imposé à la méthode effective au niveau **de la TVA**. Ce choix permet de récupérer l'impôt préalable sur les investissements importants qui ont eu lieu aux parkings du Manoir et du Moulin Semblanet.

Environnement et Aménagement du territoire

Une hausse substantielle est constatée sur le poste « **Financement spécial** ». Le nouveau règlement pour la gestion des eaux usées prévoit une augmentation des taxes par paliers, durant les prochaines années (2026 et 2028). Ces augmentations sont liées au projet d'agrandissement de la STEP ainsi qu'aux travaux sur le PGEE de la Commune qui vont engendrer des coûts importants pour les années à venir et qui devront être couverts par les taxes d'épuration.

Services économiques

/

Finances et impôts

Le montant de la **péréquation intercommunale** est calculé sur l'ensemble des communes. Les trois instruments utilisés sont le fonds de péréquation des ressources, le fonds de compensation des charges et le fonds de compensation pour les cas de rigueur.

CONSEIL GENERAL

Notre Commune est concernée uniquement par le fonds de péréquation des ressources, ce qui signifie que le revenu moyen des contribuables martigneraïns est inférieur au revenu moyen des contribuables de l'ensemble des communes du canton.

Petit fascicule / Messages

La construction du nouveau Castel se poursuit. Sur les 40.3 mios du budget du bâtiment, un montant de 33.4 mios a été adjugé.

Le projet du giratoire du **Mont d'Ottan** en est à sa phase finale avec la validation de tous les partenaires. Une mise à l'enquête est prévue en 2026 avec une exécution en 2027/2028 selon les autorisations reçues.

Le projet routier des **Bonnes Luites** est en cours de finalisation. Le projet comprend une amélioration sécuritaire routière et piétonne, une réfection de la superstructure, la mise aux normes des arrêts de bus ainsi que l'infiltration des eaux de surface. Le projet doit encore recevoir la validation du Conseil municipal.

Le plan de quartier de la **place de Rome** prévoit notamment la construction d'un bâtiment destiné à accueillir la médiathèque ainsi que de nouveaux immeubles offrant des logements et des surfaces commerciales. Le projet est développé par un bureau d'architecture de la place, des mandats complémentaires ont été confiés à un bureau spécialisé en transports et à un bureau de conseil immobilier pour clarifier divers points.

S'agissant d'un projet stratégique pour le développement futur de notre Commune, notre Commission souhaite être régulièrement tenue informée de l'avancement de la procédure, une mise à l'enquête étant d'ores et déjà planifiée pour 2026.

La modernisation de l'éclairage public (**lampadaires LED** en télégestion) se poursuivra sur l'ensemble du territoire sur une période d'environ 10 ans.

Les montants des locations encaissés pour **Ste-Jeanne Antide** concernent les salles de classes du CO, les salles de classes pour les élèves de préapprentissage, les salles de classes pour l'intégration et les salles du conservatoire de danse. Des locaux sont aussi mis à disposition de l'Etat du Valais pour ses besoins, en faveur des réfugiés d'Ukraine.

Le **passage inférieur de la Maladière** subit une réfection totale, avec une nouvelle rampe pour être aux normes avec la mobilité réduite. Celle-ci est réalisée en fonction de la réfection totale des quais ferroviaires du Mont-Blanc Express.

A la suite des travaux TMR et du passage inférieur, une réfection routière de la **rue de la Maladière** est prévue sur le tronçon Gare/Maison de la musique.

Le village de Charrat sera intégré en 2026 au concept de **stationnement** en vigueur sur le reste du territoire de la Commune. Celui-ci comprend des panneaux de signalisation, des marquages et aussi des horodateurs.

L'évacuation des matériaux déposés par la Commune du côté du Rosel est prévue en amont des travaux de compensation. Ces matériaux seront réutilisables pour différents chantiers de la région.

Le **réseau d'irrigation de Charrat** demande une réfection importante et l'ancienne commune de Charrat avait déjà lancé des études à ce sujet. Ce projet est suivi par le Canton et les subventionnements y sont aussi intégrés. De plus, le projet comprend aussi la réfection des stations de pompes/réservoirs et le réseau gravitaire depuis le Mont Chemin.

* * *

Comme nous l'avons vu ci-dessus, notre Commune poursuit un cycle d'investissements conséquents, la CoGest ayant fait part de son inquiétude en lien avec les conséquences financières du volume des investissements planifiés en 2026 et pour les années suivantes, ce qui va notamment entraîner une augmentation sensible de la dette.

L'Exécutif est conscient de ces incidences, les nouveaux investissements, de même que les investissements d'ores et déjà planifiés pour les prochains exercices étant réévalués en fonction de l'évolution des finances de la ville. A ce titre, notre Commission a eu connaissance du tableau financier établi par l'administration, rejetant l'évolution probable de l'endettement, ainsi que de la marge d'autofinancement à l'horizon de cinq/dix ans.

CONSEIL GENERAL

Au regard de cette projection, le résultat d'exploitation projeté sur les prochaines années sera déficitaire, notre Commune disposant toutefois d'une fortune suffisante pour supporter ce cycle d'investissement.

L'Exécutif a également rappelé qu'une augmentation des impôts communaux n'est pas à l'ordre du jour.

Après une nouvelle analyse de cette situation financière, et sous réserve de la décision concernant l'achat de l'Hôtel Clerc qui fera l'objet d'une prise de position séparée, notre Commission a préavisé favorablement le budget et les différents investissements proposés.

Il s'agira toutefois de rester très attentif à l'évolution de la marche d'autofinancement en poursuivant la gestion rigoureuse des charges dites « maitrisables » ainsi qu'en analysant de façon attentive les prochains investissements nécessaires au développement de notre Cité.

En conclusion, dans sa séance du 27 novembre 2025, en conclusion, la CoGest :

- Approuve les décisions annuelles d'imposition en vertu des art. 232 et 240 LF
- Approuve le budget 2026 tel qu'adopté par le Conseil municipal en séance du 14 octobre 2025 et autorise les engagements nécessaires au financement des investissements présentés

7.2 Groupe PLR / Jonathan Bochatay

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le budget 2026 ainsi que le message et les brochures explicatives qui l'accompagnent. Nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de la Ville de Martigny pour le travail considérable fourni. Cette documentation, claire et complète, nous permet d'appréhender efficacement les défis financiers qui attendent notre commune.

Entrons directement dans le cœur du budget 2026.

Les charges inscrites au compte de résultat s'élèvent à un peu plus de **134 millions** de francs, pour des revenus espérés de **130 millions** environ. Nous sommes donc face à un déficit prévisionnel **d'environ 4,1 millions**. Pour mémoire, le budget 2025 prévoyait déjà un déficit de 3 millions, alors que les comptes 2024 s'étaient finalement soldés par un léger excédent.

Ce déficit s'explique principalement par la croissance continue des charges liées, notamment l'augmentation de la subvention communale au traitement du personnel enseignant, mais également par une hausse conséquente des amortissements comptables liés au cycle d'investissement conséquent que poursuit notre commune depuis plusieurs années.

Autrement-dit le déficit n'est pas structurel. Les charges financières régulières sont maîtrisées et couvertes par les revenus de notre Commune. On rappelle en effet qu'en vue de l'élaboration du budget de l'année précédente, les services de notre Commune ont été invités à réexaminer l'intégralité des charges dites « maîtrisables ». L'ensemble des services municipaux ont poursuivi ce travail approfondi dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, afin d'optimiser les frais d'exploitation de leurs activités. Le groupe libéral-radical tient à saluer cet engagement et la rigueur de ce travail.

La marge d'autofinancement inscrite au budget dépasse très légèrement **7 millions de francs**. Elle est supérieure à celle figurant au budget 2025 mais inférieure à celle ressortant des comptes 2024. Les investissements projetés pour 2026 s'élèvent à 22,6 millions – montant qui inclut l'achat de l'ancien Hôtel Clerc que nous avons approuvé tout à l'heure.

En d'autres termes, la marge d'autofinancement ne suffit pas et la commune devra recourir à l'emprunt.

CONSEIL GENERAL

Le groupe libéral-radical reste préoccupé par une marge d'autofinancement qui doit être qualifiée de mauvaise selon les indicateurs de référence. La croissance démographique prévisible ainsi que l'implantation espérée de nouvelles entreprises sur le territoire de la commune de Martigny pourraient permettre d'améliorer ce point.

Cela étant, la dette projetée par habitant pour fin 2026 – environ 2'000 francs – reste raisonnable. De plus, les taux d'intérêts pratiqués par les bailleurs de fonds de la commune sont particulièrement favorables.

Enfin, nous relevons avec satisfaction que la Commune analyse à long terme l'évolution de sa dette, de sa fortune et de sa marge d'autofinancement. Les projections financières à moyen et long terme prévoient notamment une amélioration de la marge d'autofinancement à compter du début de la prochaine décennie. Ces projections sont rassurantes et constituent un élément déterminant pour notre appréciation.

En conclusion, malgré un déficit non négligeable et une marge d'autofinancement qui appelle à la prudence, le budget 2026 demeure cohérent, maîtrisé, et s'inscrit dans une vision financière à long terme rassurante. La dette reste contenue, les investissements sont nécessaires et planifiés, et l'administration a démontré une réelle volonté d'optimisation. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical vous invite à accepter le budget 2026.

7.3 Groupe Le Centre / Romy Giroud

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe du Centre souhaite tout d'abord exprimer sa reconnaissance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Martigny. Leur engagement, leur rigueur et leur dévouement constituent le socle indispensable au bon fonctionnement de notre Commune. Le budget qui nous est présenté aujourd'hui témoigne clairement du sérieux et de la transparence avec lesquelles ils assument leurs responsabilités.

Nous saluons également le travail de la CoGest, en particulier son Président, Monsieur Julien Lattion, ainsi que son rapporteur, Monsieur Robert Gay-des-Combes. Leur analyse précise et éclairante nous a permis de mieux saisir les enjeux majeurs du budget 2026. À l'examen de ce budget, un constat s'impose avec force.

La situation financière de notre Commune exige une vigilance accrue. Le résultat déficitaire annoncé découle d'une stagnation des recettes fiscales, d'une hausse continue des charges ainsi que d'amortissements conséquents liés aux investissements menés ces dernières années. Parmi ceux-ci, nous relevons un volume d'investissement net de 22 mio, dont presque la moitié résulte du projet d'acquisition de l'ancien hôtel Clerc.

Cette dynamique d'investissement doit être accompagnée d'une évaluation lucide de ses impacts financiers. La marge d'autofinancement insuffisante rend inévitable un recours accru à l'emprunt. Ainsi, la dette par habitant passera de 996 francs au 1er janvier 2025 à 2008 francs, à fin 2026.

Un niveau classé comme moyen selon les indicateurs de l'Etat du Valais, mais qui nécessite malgré tout une gestion prudente pour éviter toute dérive. Ces chiffres ne sont pas anodins et doivent guider nos choix politiques futurs avec sérieux. Nous rappelons également que les revenus fiscaux représentent plus de la moitié des recettes communales, précisément 56,37% en 2026.

Leur stagnation pèse mécaniquement sur la construction du budget et limite nos marges de manœuvre. La fortune théorique de la Commune diminuera de 44'874'626 francs au 1er janvier 2025 à 37'759'936 francs au 31 décembre 2026, signe des pressions exercées sur nos finances. Nous notons enfin que la Ville dispose d'une réserve de politique budgétaire de 6,515 millions au 1er janvier 2025 et sera mobilisée prioritairement lors des prochains bouclements.

Et surtout, élément fondamental de notre capacité stratégique, la Ville détient un patrimoine important de 147 millions. En cas de besoin, ce patrimoine offre des leviers pour dégager des liquidités ou des plus-values comptables significatives. Il doit donc être considéré comme un pilier majeur de notre analyse à long terme.

Le groupe du Centre déplore la diminution des prestations en musique, sport et ACM pour les enfants des écoles.

CONSEIL GENERAL

Nous espérons toutefois que les revenus générés par les horodateurs à Charrat permettront rapidement de rétablir ces prestations. Nous tenons encore à exprimer notre surprise, voire notre déception quant à la manière dont le message relatif à l'achat de l'Hôtel Clerc a été transmis au législatif.

Nous espérons que l'Exécutif saura tirer les enseignements nécessaires afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Travailler ensemble de manière ouverte et constructive éviterait bien des incompréhensions et ferait gagner un temps précieux. En conclusion, le groupe du Centre approuve à l'unanimité le budget 2026 ainsi que les crédits supplémentaires qui l'accompagnent.

Nous le faisons avec sens des responsabilités, conscients des défis qui attendent notre Ville, mais également confiants dans sa capacité à les relever, pour autant que nous travaillons collectivement dans le respect des rôles et dans la transparence.

7.4 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour la qualité des documents transmis et pour leur disponibilité lors de nos séances. Nous remercions également les services financiers, M. Petoud et Lopez, Mme la Présidente de la Ville, ainsi que les Chefs de services qui ont une fois encore répondu avec précision aux nombreuses questions soulevées.

Pourtant, ce soir de décembre 2025, nous devons l'admettre, nous ressentons une certaine nostalgie. Une nostalgie surprenante quand on parle d'un budget communal, mais qui s'explique facilement. En relisant nos interventions depuis 2021, nous retrouvons les mêmes constats, les mêmes demandes, parfois les mêmes formulations, et cette répétition nous rappelle que certaines préoccupations traversent les années. En 2021 déjà, nous demandions davantage de temps pour analyser le budget afin que la CoGest puisse travailler plus aisément. En 2022, nous constatons encore un délai trop court entre la publication et le Plénum, et propositions d'associer la CoGest en amont pour rendre l'analyse réellement constructive. Nous soulignons également que voter un budget en bloc sans pouvoir ajuster une rubrique relevait d'une situation absurde. Ces demandes n'ont jamais été un caprice politique, même si certains nous ont parfois prêté des intentions d'égo. Ce soir encore, nous affirmons que notre démarche n'a jamais été personnelle. Elle a toujours été institutionnelle, cohérente et tournée vers la qualité de nos décisions collectives.

Cette constance vaut aussi pour la dette. Dès 2021, nous mettions en garde, elle risquait de prendre l'ascenseur et non l'escalier, si vous vous en rappelez. Les années suivantes, nous répétions que les perspectives s'annonçaient difficiles. En 2024, nous rappelions que la dette par habitant avait augmenté de 1'000 francs en seulement deux ans. Cela résonne d'autant plus fortement qu'il fut un temps, jadis pas si lointain, où Martigny ne comptait pas une dette par habitant, mais bien une fortune par habitant. Cette comparaison n'a rien de nostalgique. Elle montre simplement que les trajectoires financières peuvent évoluer très vite, dans un sens comme dans l'autre. Face à cette évolution, la sagesse de Sénèque prend tout son sens. Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va.

A Martigny, le vent, on le connaît bien. Autant lui offrir un cap clair pour éviter qu'il ne nous emmène là où personne n'avait prévu d'aller. Nous avons soutenu ces budgets qualifiés d'ambitieux, lorsque la Ville avait les moyens d'investir.

Mais nous devons constater qu'au fil du temps, la Commune fonctionne davantage dans la réaction que dans l'anticipation. La réouverture urgente de St Jeanne-Antide pour soulager le CO d'Octodure en est une illustration parmi d'autres. Ce décalage apparaît aussi dans l'usage récurrent du mot « opportunité ». Une opportunité, par définition, se saisit lorsqu'on est préparé.

Or, trop souvent, les décisions arrivent sous pression, les projets se précipitent et les informations nous parviennent trop tard. En relisant nos interventions depuis 2021, une conclusion s'impose. La difficulté à anticiper est un fil rouge constant dans nos débats budgétaires.

Cette même logique se retrouve dans de nombreux domaines.

CONSEIL GENERAL

En 2021, nous relevions que les investissements privilégiaient trop les infrastructures au détriment du social, des familles, des étudiants, des jeunes en difficulté. En 2022, nous insistions sur la petite enfance. En 2023, sur le CMS, le social et la sécurité publique. En 2024, sur les pompiers, la police et les infrastructures devenues vétustes. Aujourd'hui encore, nombre de ces priorités restent ouvertes.

Même si, reconnaissons-le, avec le budget 2026, une partie des besoins des pompiers et de la police semble enfin mise sur les bons rails. C'est donc avec ce regard, façonné par quatre années de constance, que nous abordons maintenant le budget 2026. Et ce budget raconte une histoire très claire. Un déficit de plus de 4 millions, des recettes fiscales qui stagnent, des charges qui continuent de croître et des amortissements toujours plus lourds. La marge d'autofinancement à 7,1 millions ne couvre pas les 22 millions d'investissements nets prévus. Le recours à l'emprunt n'est plus un outil ponctuel, il devient structurel.

Et c'est précisément cette dépendance croissante à la dette qui nous préoccupe. La dette nette par habitant passera ainsi de 996 francs à 2008 francs en une seule année. Plus encore, la dette totale atteint désormais environ 197 millions. Alors même que la Commune s'est fixé un seuil d'alerte à 230 millions. Et chacun sait que ce seuil sera franchi dès que nous devrons investir dans un projet majeur comme un nouveau cycle d'orientation par exemple. S'agissant des projets sportifs, nous avons pris acte de la volonté de réaliser un nouveau stade de football. Et qu'on ne s'y trompe pas, ce projet nous réjouit.

Et en tout cas, moi particulièrement. Car chacun connaît ici mon engagement dans le milieu sportif et ce que le sport apporte à notre société est non quantifiable. Le sport apporte du lien, de l'appartenance et il est un vecteur universel de cohésion sociale. Il rassemble des générations, dépasse les origines et crée des espaces où l'on se rencontre, où l'on apprend à coopérer, à respecter des règles communes et surmonter les différences. Il abolit les barrières sociales et construit une communauté que peu d'autres domaines savent créer avec autant de force et de simplicité. Cela dit, il est important de rappeler que le terrain retenu était autrefois celui destiné à la nouvelle patinoire. Un projet aujourd'hui abandonné, sans véritable explication publique.

Encore une fois, un glissement qui s'opère sans vision d'ensemble, ni débat sur les priorités et les renoncements. Un autre point qui a retenu notre attention est celui de la place de Rome. Nous savons qu'un projet d'envergure est en préparation et qu'une mise à l'enquête est prévue en 2026. Mais à ce jour, nous n'avons aucune information sur les volumes, les logements, les surfaces, la mobilité, ni sur la présence de logements à loyer modéré, par exemple. Permettez-moi une image : Nous ne souhaiterions pas qu'on nous présente ce projet comme on tire un lapin d'un chapeau de magicien.

Une ville ne se construit pas à coup d'effet de surprise. Elle se construit par la transparence, la cohérence et le dialogue. Surtout lorsqu'il s'agit d'un quartier aussi stratégique que la place de Rome.

Nous devons également mentionner la diminution préoccupante des demandes de bourse. On ne peut pas se contenter de dire que tout est sur le site de la ville. Une politique sociale ne peut pas reposer sur un lien Internet. La communication doit être proactive, ciblée, accessible et aller vers les familles. Une baisse des demandes n'est jamais un bon signe. Elle traduit un manque d'information ou un renoncement. Enfin, la petite enfance traverse une période délicate. Les nouvelles places créées sont bienvenues, mais les enjeux du secteur dépassent largement la seule question des capacités. Ils touchent à la gouvernance, à l'attractivité des métiers, ainsi que leur valorisation et à la stabilité des structures.

Nous saluons d'ailleurs le travail entrepris par la COSASF, qui a choisi d'examiner ce dossier de manière approfondie. Leur démarche est importante et nous serons attentifs aux conclusions qui en découleront. L'APEM remplit un rôle essentiel. Il est donc indispensable que son fonctionnement soit clair, transparent et durable pour les années à venir.

Mesdames, Messieurs, Rien dans ce budget ne dit que Martigny va mal. Mais tout dans ce budget montre que Martigny doit choisir. Choisir entre subir ou anticiper. Choisir entre réagir aux urgences ou préparer l'avenir. Choisir entre accumuler des opportunités ou construire une vision claire. Depuis 2021, nous répétons les mêmes priorités. La transparence, l'investissement dans l'humain et la maîtrise de la dette. Oui, vous avez bien entendu, la maîtrise de la dette est aussi très importante à gauche.

Car nous ne voulons pas entendre demain qu'il n'y aura plus les moyens de financer les services publics, les crèches, les écoles, les infrastructures sportives ou les prestations sociales. A gauche, maîtriser la dette, c'est garantir la solidarité. En 2026, ces priorités sont plus essentielles que jamais.

CONSEIL GENERAL

Et permettez-moi de conclure avec les mots d'Antoine de Saint-Exupéry qui disait « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. » C'est exactement ce que nous souhaitons. Rendre cet avenir possible pour Martigny. Nous vous remercions de votre attention et vous invitons à accepter ce budget 2026.

7.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe UDC, sur ce budget, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des personnels de la Commune qui ont œuvré à l'établissement de l'ensemble de la documentation nécessaire pour se prononcer sur ce budget. Beaucoup a été dit déjà par l'ensemble des groupes et je souscris aux remarques du groupe du Centre et PS sur ce manque d'anticipation. J'y reviendrai.

Peut-être le point sur lequel je souhaiterais m'attarder ce soir devant vous, ce sont ces fameux indicateurs financiers MCH2 qui donnent une vision, j'allais dire, d'ensemble de l'état des comptes communaux. Le taux d'endettement est bon, donc le problème n'est pas tellement à chercher de ce côté-là. Ce qui retient mon attention, l'attention du groupe UDC ce soir, ce sont deux indicateurs qui sont mauvais, donc cette dette brute par rapport au revenu et ce taux d'autofinancement.

Et puis un indicateur qui est pour moi peut-être celui sur lequel je souhaiterais le plus accéder ce soir mon intervention, le degré d'autofinancement. Le degré d'autofinancement, pour que tout le monde comprenne, c'est la question de savoir sur 100 francs d'investi par la commune, combien sort de sa poche réellement et combien provient de l'endettement. Et ce taux est aujourd'hui à 31% et l'appréciation qu'en font les indicateurs financiers, c'est que ce taux est en récession, donc ce n'est pas un bon taux.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que sur 100 francs investis à Martigny, vous avez la commune qui est capable de sortir 31 francs de sa poche, mais elle doit recouvrer pour 69 francs à l'emprunt. Et ce qui est intéressant finalement, une fois qu'on a dit ça, on n'a pas dit grand-chose. Il faut savoir se comparer aux communes voisines.

Et c'est là où j'allais dire le bât blesse. Alors on va me dire, on peut se comparer à Sion, mais c'est quand même une situation différente. Mais pourquoi pas, osons la comparaison.

Ce taux d'autofinancement à Sion, il est de 87,2%. Ça veut dire que Sion est capable de financer bien de sa propre poche, très au-delà, trois fois plus que nous aujourd'hui. À Monthey, en 2023, ce taux était de 46,6%.

Je n'ai pas les chiffres pour 2024, mais ça reste plus élevé qu'à Martigny. Et puis à Sierre, c'est à n'y rien comprendre, mais ce taux est à 102,39%. Ça veut dire que Sierre, quand il dépense, il gagne de l'argent.

J'ai demandé au Secrétaire communal de m'expliquer cela, comment est-ce qu'ils ont fait. Mais concrètement, tout ça pour vous dire quoi ? Ça veut dire que finalement, aujourd'hui, parmi les quatre grandes communes de plaine du Valais Romand, nous sommes celles qui ont l'indicateur le plus mauvais et qu'on ne peut pas s'en réjouir et qu'on ne peut pas rester les bras croisés en soutenant tous les ans que c'est un cycle d'investissement, que c'est nécessaire, que c'est l'opportunité qui passe.

Sans nous donner, à nous, conseillers généraux, je vous l'ai dit, la confiance n'exclut pas le contrôle, sans nous donner une vision stratégique, alors peut-être pas à long terme, mais au moins à moyen terme, pour nous expliquer peut-être plus en amont de simplement nous envoyer les documents au dernier moment du délai légal, ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer.

L'UDC tient également à relever que d'une manière générale, aucune piste n'est vraiment tracée pour diminuer cet endettement. On nous le promet pour l'avenir, mais notamment la question a été soulevée par un conseiller de savoir s'il était ou pas opportun de se séparer d'une partie de l'immobilier pour amortir la dette, et d'ailleurs c'est ce qu'a fait Sierre l'an passé, en partie, et a priori ça n'est pas à l'ordre du jour.

CONSEIL GENERAL

Ça devrait commencer à l'être, en tout cas ça nécessiterait à mon sens une réflexion, parce que comme l'a dit le chef du groupe socialiste, on sait déjà d'avance que certains projets vont devoir aboutir à moyen terme, je pense au nouveau cycle, et que ne pas se poser cette question-là, et peut-être que l'Exécutif se la pose, mais peut-être qu'il faudrait nous associer également à la réflexion, parce qu'une fois encore nous sommes d'abord force de réflexion, on l'a montré sur l'hôtel Clerc, en pouvant dégager d'autres solutions auxquelles l'Exécutif n'avait pas forcément pensé, et puis parce que ça nous permettrait également de mieux comprendre comment le budget, comment les comptes sont appréhendés par l'Exécutif, et ça permettrait peut-être aussi du coup de désamorcer certaines crispations.

Ce niveau de la dette aujourd'hui il est préoccupant, pourquoi ? Parce que si on comprend le projet de la place de Rome tel que nous l'avons compris, on nous dit finalement ce projet, on va faire un immeuble d'habitation avec des commerces, et puis ce que la Commune aurait négocié avec le promoteur qui serait éventuellement choisi, c'est que le promoteur rétrocède le parking comme ça, la Commune n'a pas à sortir d'argent en fait, c'est un Win Win, et peut-être que je me dis que si le niveau de la dette l'aurait permis, la Commune aurait pu faire un autre projet qu'elle aurait pu financer entièrement, et ne pas finalement être dans un jeu d'échanges en nature, parce qu'elle n'a plus les moyens d'accomplir un projet qui lui serait entièrement propre.

Je parlais tout à l'heure effectivement de ce manque d'anticipation, on le voit bien peut-être avec ce projet de St Jeanne-Antide, ce projet de rénovation qui aurait pu transformer St Jeanne-Antide en tribunal, et c'est finalement parce que le cycle déborde d'élèves qu'on est obligé d'y loger des étudiants, pour ensuite se jeter sur la première opportunité qui passe pour mettre le tribunal dans un bâtiment autre.

Voilà l'ensemble des observations que le groupe UDC souhaitait apporter aujourd'hui devant le Conseil général, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le budget en l'état et avec ce que nous avons déjà décidé ce soir, nous semble acceptable, bien que nous restions évidemment, vous l'avez compris, très vigilants sur l'ensemble des points que nous avons évoqués ce soir.

J'appelle donc l'ensemble du groupe UDC à se prononcer en faveur de ce budget.

7.6 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Merci à tous les membres du Conseil général d'avoir pris le temps d'analyser cette proposition de budget. Vous avez qualifié, à réitérer reprise, ce budget de rigoureux.

Certains y trouvent une transparence, d'autres pas du tout, mais une volonté d'optimiser les enjeux d'investissement planifié. Je reviendrai sur cette notion de planification. Mais vous semblez tous relever qu'une forme et pas qu'une forme, la rigueur est associée à ce processus et c'est ainsi que nous travaillons. Nous prétendons vous présenter ainsi un exercice maîtrisé qui est capable d'offrir à la population des prestations et des infrastructures modernes et de qualité. Et ça, nous y sommes extrêmement attachés. Dans un monde limité en termes de moyens, en termes de ressources, évidemment qu'on doit faire des choix. Et vous êtes finalement avec nous confrontés à ces éléments-là et c'est ce que j'entends ce soir. Quand on dit que depuis des années, on est en train de creuser la dette, c'est vrai. Elle vous a été annoncée telle quelle dans le but d'améliorer et de maintenir les prestations.

Pour moi, ce qui est important de savoir, c'est est-ce que cette dette est maîtrisée et à un moment, est-ce qu'on peut se désendetter ? Parce que nous citer que depuis 2-3 ans, on s'endette, c'est ce qu'on vous a annoncé. Donc pour moi, rien de surprenant. A travers ces chiffres, mais on peut tout à fait refaire une séance peut-être en février, où ces indicateurs, on l'indique deux fois par année, on les tenait à jour avec une réflexion approfondie.

Ces indicateurs démontrent qu'aujourd'hui, on maîtrise les choses et c'est très important. Parce qu'effectivement, sinon, on risque d'être dans un cercle vicieux, alors qu'on est plutôt dans un cercle vertueux d'investissement qui est raisonné, planifié. Pour répondre à des opportunités parfois, c'est vrai.

Pour répondre à des réflexions sur le plus long terme, souvent. Donc volontiers, on se tient à disposition, peut-être en février ou dans le creux de janvier, pour réexpliquer ces paramètres et autres. Quand on parle d'autofinancement, il faut évidemment citer quel volume d'investissement on a. Quand on est dans un gros volume d'investissement, et c'est le cas, je n'arrêterai pas de le dire, c'est normal qu'on ne puisse pas, par nos propres moyens, financer le tout. Et là aussi, ça n'est pas en soi délétère de devoir recourir à l'emprunt, à nouveau, si on est capable de se désendetter. Et ce qu'on essaye de vous démontrer à travers les séances, pas en général au Plénum, mais des séances associées à la CoGest, que ces éléments-là sont maîtrisés.

CONSEIL GENERAL

Donc si on parle d'autofinancement sans parler du volume d'investissement, à mon avis, ça perd de son pouvoir de compréhension. La Commune va investir plus de 30 millions dans l'économie locale, et ça c'est un élément fort et très important à nos yeux, parce qu'une commune, c'est un écosystème avec beaucoup de besoins et beaucoup d'enjeux. On veut rendre les quartiers vivants, c'est indispensable pour nous. On veut avoir une place économique forte.

Avec l'achat de l'Hôtel Clerc, vous permettez à un secteur de plus de s'asseoir là-dedans, avec des emplois, mais des emplois que ce soient des avocats, que ce soient des chercheurs pointus, que ce soit des petites et moyennes entreprises qui ont leur place à Martigny. On veut une vie culturelle et sportive riche, on l'a aussi, et une vie associative tout aussi foisonnante. Et ces éléments-là sont ancrés dans ce budget, ce budget traduit aussi cette volonté.

A distinguer aussi, parce que j'ai entendu un doux mélange entre les charges de fonctionnement et les charges d'investissement. C'est absolument différent, et l'un ou l'autre d'entre vous ont relaté que nous n'avions pas de déficit de fonctionnement chronique, c'est-à-dire une structure financière qui ne permettrait pas de porter les choses.

Et ça, c'est essentiel. Ça permet justement d'asseoir les prestations aux citoyens, chose auquel nous sommes adaptés. Par contre, les investissements, on l'a dit, et je le redis, oui, nous sommes dans un cycle d'investissement, oui, nous nous endettons, et oui, c'est maîtrisé. Ce n'est pas négatif pour nous, d'emblée négatif, de dire qu'on s'endette. Je viens de vous le réexpliquer. Je le disais, finalement, piloter une ville, que ce soit le législatif ou les exécutifs, c'est faire des choix. Et on est aujourd'hui là-dedans.

Si on rachète l'hôtel Clerc, alors là, on n'a pas encore dû trancher dans d'autres choses, mais effectivement, on arbitrait. Par exemple, la patinoire. Vous pouvez dire qu'on ne vous l'a pas expliqué, mais je peux vous le réexpliquer. C'est le club qui est porteur du projet. Le club ne souhaite plus, à ce stade, investir dans cette patinoire. Donc, les choses sont assez claires. On peut les narrer, les raconter d'une manière différente.

Et je rappelle que pour la patinoire, on a réussi à stabiliser la structure, la statique du bâtiment, ce qui fait qu'on a une surface de glace qui fonctionne. Vous êtes attaché, monsieur Rexhepi, à ça, notamment au sport des enfants, par exemple, ou du patinage artistique ou d'autres éléments. Donc, on a pris nos responsabilités en traçant une ligne qui vous plaît ou pas, mais qui est claire.

Quant aux opportunités, eh bien, ce sont les enjeux d'une commune. Par contre, là, je vous rejoins que c'est difficile, un rythme communal avec les opportunités, parce que la vie des affaires nécessite souvent du rythme, ce qui n'enlève pas que quand on a un mauvais message, il reste mauvais. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Mais si on parlait avec les membres de la CoGest, par exemple, du rachat du Crédit suisse. Là aussi, ce sont des opportunités. Mais si on avait été au contact de l'UBS pour savoir si on pouvait différer un petit peu la réponse de l'Exécutif de la ville de Martigny pour formuler une offre d'achat.

Vous pensez bien qu'ils nous ont dit que nenni, on n'est pas tellement intéressés par vos soucis de 30 jours, 40 jours, X mois pour citer un Plénum. Donc, on a fait dans les compétences de l'Exécutif une offre. On ne l'a pas ramassée parce qu'on trouvait que ça valait ce qu'on aurait pu proposer. Mais on est aussi des fois tributaires des processus qu'on a ensemble et qui sont, à mon avis, très bons, mais qui amènent une sorte d'inertie. Alors, on peut essayer d'être proactif. Mais si je prends, par exemple, le sujet MyStep, il a été présenté en avril 2024 à une commission, en avril 2025 à une autre commission.

Donc, on peut multiplier les séances. Peut-être que ce n'est pas forcément le bon grémium à qui on présente les choses. On peut aussi en discuter. Mais souvent, finalement, certains nous font le grief aussi d'avoir trop de séances. Et volontiers qu'on discute peut-être avec les chefs de groupe pour savoir ce qui nécessite ou mérite des approfondissements en amont. Par exemple, la place de Rome me paraît assez essentielle pour qu'on puisse assez tôt vous donner les contours plus précis.

Et puis, il y a d'autres choses. Il me semble qu'on avait fait comme MyStep, franchement, tous les efforts d'explication. Mais j'entends que ce n'était pas satisfaisant. Donc, voilà. Gérer une commune, c'est faire des choix pour qu'on ait un écosystème respectueux des gens qui permettent de soutenir les citoyens et qui permettent d'avancer sans avoir des infrastructures qui deviennent désuètes et qui finalement emmènent notre commune dans une spirale négative. Ce n'est pas le programme qu'on vous propose.

CONSEIL GENERAL

Ce n'est pas ce que comporte ce budget. Il comporte de l'envie, de l'espoir, de l'innovation tout en maîtrisant les chiffres. Et c'est ce qu'on vous propose ce soir.

7.7 Vote

Question : Acceptez-vous les décisions annuelles d'imposition mentionnées dans le message du Conseil municipal fourni avec le Budget en vertu des articles 232 et 240 LF ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes :

Acceptation : 57

Refus : 0

Blanc : 0

Nul : 0

L'objet est approuvé par les membres présents.

Question : Acceptez-vous le Budget de la Commune pour 2026 tel qu'adopté par le Conseil municipal en séance du 14 octobre 2025 et ainsi autoriser les engagements nécessaires au financement des investissements présentés ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes :

Acceptation : 57

Refus : 0

Blanc : 0

Nul : 0

L'objet est approuvé par les membres présents.

7.8 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Merci pour cette marque de confiance.

Vous avez voté et je suis très heureuse pour nos employés communaux. Quand tout se passe bien, c'est grâce aux employés communaux et j'en suis très fière. Et quand tout se passe mal, c'est grâce à l'Exécutif.

Mais on prend volontiers les remarques.

8 Postulat : Renforcement du dispositif communal de gestion des lavures et/ou valorisation de proximité, création d'éco-points fixes GastroVert et mise en place d'un service de ramassage de encombrants

8.1 Groupe Le Centre / Pilar Dini

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Sans revenir sur le postulat déjà présenté, il est peut-être utile de rappeler les points qui motivent ces pistes d'amélioration.

CONSEIL GENERAL

En été, la gestion des lavures devient difficile pour une partie de la population, en particulier les habitants qui ne disposent d'aucun espace extérieur, les familles en immeuble, les personnes âgées ou à mobilité réduite. Étudier une collecte plus fréquente ou l'installation de points fixes gastro-verts permettrait d'apporter des solutions simples, proportionnées et réellement adaptées au quotidien des habitants.

La question des encombrants montre également qu'un besoin existe. Beaucoup de personnes âgées, de personnes à mobilité réduite ou d'habitants sans véhicule rencontrent des obstacles pour les évacuer. La Ville de Sion a déjà mis en place ce type de service avec succès.

Un dispositif similaire offrirait un soutien concret et un véritable service de proximité tout en réduisant dépôts sauvages et déplacements inutiles. Ces pistes ont en commun de vouloir améliorer l'hygiène, alléger le quotidien et permettre à chacun de participer au tri dans des conditions équitables en tenant compte des réalités de vie de la population. Je vous remercie de votre attention.

8.2 Groupe PLR / Raphaël Lavanchy

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

J'ai été chargé de vous transmettre la position du groupe libéral radical au sujet du postulat sur le renforcement du dispositif communal de gestion des lavures, de création d'écopoints fixes et de la mise en place d'un service de ramassage des encombrants. Le groupe libéral radical a analysé avec la plus grande attention ce postulat.

La préoccupation première de nos élus reste le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Et il est bon de faire le point quant au service proposé à la population et s'il y a une possibilité d'améliorer leur quotidien, alors évidemment, cela mérite de s'y intéresser. Nous comprenons que durant la période estivale où la température se fait parfois ardente, les odeurs et les élevages de larves et autres lombriques puissent incommoder les résidentes et résidents de notre commune.

L'augmentation de la fréquence des écopoints mobiles ou éventuellement l'installation de points fixes gastro-verts pourraient être étudiés. Cependant, nous savons que tout cela aura un coût et notre Conseil communal saura, après analyse, mesurer les avantages et inconvénients de cette proposition. Il en va de même pour le ramassage des déchets encombrants.

S'il y est resté tout à fait défendable, il ne serait cependant pas souhaitable de voir nos rues peu à peu joncher le déchet encombrant avant chaque ramassage, car nous le savons, souvent le déchet appelle le déchet. Et encore une fois, à quel coût, raisonnable, nous l'espérons. Bref, pour conclure, le groupe libéral radical pense que ce postulat mérite d'être étudié par notre Conseil communal, qui saura nous rendre raison de la faisabilité d'un tel projet ou non.

C'est pourquoi le groupe libéral radical va donc le soutenir à l'unanimité.

8.3 Groupe PS / Léo Carron

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS a pris connaissance avec intérêt du postulat concernant le renforcement du dispositif communal de gestion des lavures et la mise en place d'un service de ramassage des encombrants. Répondre aux besoins de la population en termes de gestion des déchets et rendre la collecte plus accessible sont des préoccupations que le groupe socialiste partage.

CONSEIL GENERAL

S'agissant d'abord des lavures, le système des écopoints mobiles, pionnier en Valais lors de son lancement en 2018, a montré son utilité. Il présente néanmoins certaines limites. La disponibilité est réduite à un seul créneau hebdomadaire et l'accessibilité est restreinte dans des quartiers excentrés.

Je pense notamment à Chemin-dessous qui ne bénéficie pas de points de collecte. Dans ce contexte, un renforcement du dispositif actuel nous semble pertinent et nécessaire. Le postulat questionne sur une éventuelle mise en place de points de collecte fixe gastro-vert. Cette piste nous paraît intéressante et mérite d'être étudiée. Ce système est en place dans 42 communes, dont les villes de Sion, Sierre et Monthey. Je vais aussi citer notre voisine Vernayaz qui a inauguré 5 points de collecte fixes au début de l'année.

L'installation de dispositifs gastro-vert sur la commune aurait l'avantage d'offrir beaucoup de flexibilité à la population martigneraise, réduisant les trajets à la déchèterie et facilitant le tri des déchets. Nous sommes convaincus que la population souhaite trier correctement alors donnons-lui les moyens de le faire. S'agissant des encombrants, il en va de même, la création d'un service communal de ramassage à domicile constituerait une aide concrète pour les personnes sans véhicule, les personnes âgées ou celles qui peinent à transporter des objets volumineux.

Plusieurs communes ont déjà introduit ce type de service, qu'il soit ponctuel ou via inscription. Pour éviter de joncher les rues, il pourrait être fait sur inscription comme à Sion. Donc il nous semble pertinent d'en évaluer la faisabilité et les coûts pour Martigny.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'un service public accessible et proche de la population est un pilier essentiel pour une ville tournée vers l'avenir, le groupe socialiste soutient pleinement ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

8.4 Groupe UDC / François-Xavier Flipo

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Mon chef de groupe m'a demandé de sortir les poubelles ce soir.

Trier, ce n'est pas sorcier, ça a été voté déjà il y a une dizaine d'années par le groupe UDC qui était en place à l'époque. Le groupe UDC propose d'être pragmatique, d'organiser ses travaux de nettoyage, ses travaux de tonte, en fonction des jours de disponibilité des écopoints largement bien organisés dans la ville de Martigny, soit la veille ou l'avant-veille du ramassage. Que Dieu bénisse Martigny de ne pas avoir de moloks, c'est un ancien conseiller général de la ville de Sierre qui vous le dit.

Personne n'en veut à côté de chez soi, ça finit toujours par du cheni autour ou dedans. L'engagement également de personnes supplémentaires pour pouvoir faire le nettoyage. L'obligation finit également par poser des caméras de surveillance comme ça a été le cas à Sierre.

Si des citoyens sont dans notre ville densifiée avec des soucis logistiques pour les déchets, il faut qu'ils se tournent vers leurs concierges, leurs gestionnaires d'immeubles, et en priorité, comme ça s'est toujours fait à Martigny, il faut développer les relations humaines d'entraide entre voisins. On a toujours cité que Martigny était à taille humaine. C'est peut-être encore un slogan supplémentaire pour une Suisse à moins de 10 millions.

La commune peut soutenir également le message d'entraide entre voisins. Elle ne peut malheureusement pas toujours être sollicitée quand il fait trop chaud, quand il fait trop froid, ou que le bac à ordures déborde. Quant aux déchets encombrants, il existe des organismes prêts à récupérer les gros et beaux objets, des sociétés privées pour débarrasser les particuliers.

L'UDC ne souhaite pas non plus que la Commune engage plus de moyens pour ramasser et trier en lieu et place des citoyens. Finalement, l'UDC ne souhaite pas que les encombrants soient une mine d'or pour les résidents temporaires de la route de Fully, et que cela finisse par un ramassage dans la nature du côté de la step. Le groupe UDC ne va pas soutenir ce postulat.

CONSEIL GENERAL

8.5 Vote

Question : Acceptez-vous le postulat ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes :

Acceptation : 50

Refus : 6

Blanc : 1

Nul : 0

L'objet est approuvé par la majorité des membres présents.

8.6 Groupe Le Centre / Pilar Dini

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Alors, je souhaite remercier le Conseil général pour l'attention portée à ce postulat.

Au-delà du résultat du vote, ce débat nous rappelle quelque chose d'essentiel. Une commune, ce ne sont pas seulement des routes, des bâtiments ou des chiffres. C'est avant tout une communauté humaine avec ses fragilités, ses forces, ses besoins et ses attentes.

Nous le voyons tous. Notre population vieillit et de nombreuses personnes, y compris celles à mobilité réduite, rencontrent de plus en plus de difficultés à se déplacer. Mais elles ne perdent ni leur place, ni leur valeur, ni leur droit de vivre dans la dignité.

Et le contexte actuel renforce encore cette réalité. Le système de santé, les familles et les politiques publiques nous orientent clairement vers le maintien à domicile comme solution privilégiée. Parfois par choix, souvent par nécessité.

Face à cela, notre commune a une véritable opportunité. Développer les services de proximité, c'est plus qu'une mesure pratique. C'est créer des occasions essentielles de soutenir l'autonomie, de protéger la dignité, de garantir l'hygiène, de renforcer la cohésion sociale, d'assurer que chacun puisse dire, je peux rester chez moi et je ne suis pas seul.

Ces services sont aussi de l'emploi local, du lien social, des gestes simples qui améliorent profondément le quotidien d'une personne âgée, d'un voisin isolé, d'une famille débordée ou de quelqu'un dont la mobilité diminue. Et il y a un autre enjeu tout aussi important, celui de la circulation de plus en plus dense dans notre ville et des nuisances qu'elle génère, la pollution, mais aussi la pollution sonore. En rapprochant les services des habitants, nous réduisons les déplacements en voiture, nous allégeons le trafic, nous diminuons les nuisances et nous contribuons directement à un environnement plus sain et plus calme.

Réfléchir à ces solutions, c'est réfléchir à ce que nous voulons être comme ville. Une ville qui anticipe, qui prévient, qui prend soin. Une ville qui ne subit pas les défis démographiques et sociaux, mais qui les prépare avec lucidité et humanité.

Car ces défis ne disparaîtront pas, ils s'amplifieront. Et c'est pourquoi la réflexion doit continuer avec ambition et constance. Parce qu'au fond, le bien-vivre ensemble ne se décrète pas. Il se construit, service après service, décision après décision, dans une volonté commune d'améliorer le quotidien de tous. Et une ville humaine se mesure à sa capacité à prendre soin de celles et ceux qui ont le plus besoin d'elle, tout en construisant une qualité de vie bénéfique pour l'ensemble de ses habitants.

CONSEIL GENERAL

8.7 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je tenais à remercier Pilar Dini pour tous ses projets, qu'elle mène toujours à bien et avec le cœur, et je pense que ce projet en est un autre et un bon exemple. J'aimerais en revanche juste rappeler que nous sommes au Conseil général et non à Berne, Monsieur Flipo, et puis quand on parle de l'avenue de Fully, je pense que ces gens-là, ils ne viendraient pas les mettre en ville, vu qu'ils peuvent le laisser sur place, et puis s'ils viennent les ramasser, tant mieux, c'est ce qu'on veut. Merci beaucoup.

9 Divers

9.1 Conseil Municipal / David Martinetti

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Nous faisons face à une problématique sociétale, et nous voulons que l'éducation occupe une place de première importance. L'école se trouve confrontée à des problématiques qui dépassent largement son cadre institutionnel, et il est important que nous nous intéressions à cette réalité pour permettre à nos jeunes de grandir dans un environnement de qualité.

Pour cela, nous avons besoin d'élargir le cercle des réflexions au-delà de l'école, et de nous solidariser pour y apporter une réponse claire. Face à la multiplication des difficultés éducatives, écrans, harcèlement, décrochage, anxiété, violence, et à l'éparpillement des interventions faites pour répondre à cela, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 18 novembre, de mettre sur pied les assises de l'éducation, qui se tiendront le 19 janvier 2026. Objectif de la démarche « Améliorer la coordination entre écoles, services sociaux, de la santé, et les différentes associations pour prévenir les difficultés éducatives ».

Soutenir les parents, guidance, coaching, ateliers, et les orienter rapidement vers les bons acteurs, CDTEA, psychologues, services sociaux. Poser les bases d'une politique locale de guidance parentale. Dans un premier temps, cela consiste à mettre autour de la table tous les acteurs concernés par cette thématique et de créer un ou des groupes de travail pour être force de proposition.

Nous souhaitons trouver à l'échelle de notre commune des réponses à une problématique complexe de notre temps qui touche toutes les villes de notre canton et que nous nous refusons de subir sans réagir en laissant enfants et parents sans réponses ou solutions. Il s'agit de mettre en place cette coordination locale centrée sur la famille et l'école en offrant un point d'entrée clair aux familles, en mutualisant les ressources et en réduisant les interventions d'urgence. Cette démarche vise à renforcer la réussite scolaire et le bien-être école-famille tout en optimisant les moyens publics.

Les acteurs à mobiliser, et la liste n'est pas exhaustive, doivent être le Conseil municipal, avec notamment les conseillers en charge de l'éducation, de la cohésion sociale, de la jeunesse, de la police et du social, le Conseil général, avec notamment les membres de la commission santé, affaires sociales et formations, les directions scolaires, les services sociaux et de l'intégration, le CDTEA, l'APEA et l'OPE, la police communale, l'épicentre, les parents, le service de l'enseignement, etc. Le calendrier proposé avec ses assises de l'éducation suivi d'une phase 1 qui devra durer 3 mois et permettra de faire l'inventaire des services existants. La phase 2 se déroulera du 3e au 9e mois avec les ateliers participatifs et enfin la phase 3 qui devrait durer du 10e au 12e mois nous permettrait d'évaluer nos travaux et d'adopter une charte d'intention et une feuille de route pour le déploiement du projet.

Les bénéfices attendus pour Martigny doivent être une meilleure prévention, avec une diminution des situations d'urgence et une amélioration du lien école-famille. Il s'agit d'obtenir un gain d'efficacité et d'économie à moyen terme par la mutualisation des interventions et une visibilité accrue des services pour les familles. A ce stade, il s'agit d'une première information d'ordre général et si nous trouvons un accueil favorable et une adhésion de tous les acteurs concernés, ce que j'espère, nous reviendrons courant 2026 avec des éléments concrets.

CONSEIL GENERAL

Je vous remercie de votre écoute et je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Merci beaucoup.

9.2 Commission Santé, affaires sociales et formation / Jérôme Clerc

Mesdames Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Le secteur de la petite enfance connaît depuis plusieurs années une pression croissante, marquée par un risque de pénurie de personnel qualifié, des difficultés de recrutement, ainsi que par une demande toujours plus importante de places d'accueil. Cette situation, observée à l'échelle cantonale et nationale, touche également Martigny et pourrait s'aggraver dans les années à venir en raison des départs à la retraite, de la concurrence entre institutions et de l'évolution démographique.

Face à ce contexte préoccupant, il apparaît nécessaire d'obtenir une vision claire de la situation actuelle dans notre commune, ainsi que des mesures prévues pour garantir un accueil de qualité pour les enfants et des conditions de travail attractives pour les professionnels. J'invite le conseil communal à bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. État des lieux actuel

Quels sont les effectifs en personnel éducatif et quels sont les postes actuellement vacants ou difficiles à pourvoir ?

La Commune dispose-t-elle de données sur le taux de rotation du personnel et les raisons principales des départs ?

2. Prévisions et risques de pénurie future

Quels risques majeurs la commune identifie-t-elle concernant une éventuelle aggravation de la pénurie de personnel ?

3. Conditions de travail et attractivité du secteur

Quelles mesures sont actuellement mises en place pour améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance (conditions de travail, salaires, formation continue, reconnaissance professionnelle) ?

La commune envisage-t-elle des collaborations renforcées avec les écoles professionnelles, les institutions partenaires ou d'autres communes pour faciliter le recrutement et la formation ?

4. Organisation administrative et gouvernance des structures

Quelle vision la commune a-t-elle concernant l'organisation administrative de la petite enfance dans son ensemble ? Plus particulièrement, quel regard porte-t-elle sur le fonctionnement, la charge et le rôle des comités de l'APEM et du Coucou ?

Des réformes, ajustements organisationnels ou changements de gouvernance sont-ils envisagés pour améliorer le pilotage, la cohérence ou l'efficacité de ces structures ?

La commune envisage-t-elle un renforcement du personnel administratif au sein de la petite enfance pour soutenir les équipes éducatives et améliorer le fonctionnement des structures existantes ?

5. Tarification et échelles fiscales

La commune prévoit-elle d'introduire de nouveaux paliers dans les échelles fiscales permettant de déterminer les tarifs des journées d'accueil à l'APEM ?

Une réévaluation globale du système tarifaire est-elle en cours ou prévue afin de mieux tenir compte de l'évolution des revenus, du coût de la vie et des besoins des familles ?

6. Développement de l'offre

Quels projets d'extension ou de création de nouvelles structures d'accueil sont prévus dans les prochaines années ?

Des solutions transitoires ou alternatives sont-elles envisagées pour répondre à la demande (horaires élargis, partenariats privés, soutien à l'accueil familial, etc.) ?

7. Communication et transparence

Comment la commune prévoit-elle d'informer régulièrement la population sur la situation du secteur et les mesures prises pour y répondre ?

Conclusion

CONSEIL GENERAL

Par cette interpellation, je souhaite attirer l'attention du conseil communal sur un enjeu essentiel pour les familles martigneraines, pour l'égalité, pour l'équité, pour l'économie locale et pour la cohésion sociale. Une vision claire et des actions anticipées sont indispensables pour éviter que la situation actuelle ne compromette la qualité de l'accueil et la capacité de la commune à répondre aux besoins futurs des habitants.

Je remercie le conseil communal de ses réponses et de l'attention portée à cette question.

9.3 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Les questions sollicitent un état des lieux complets, de nombreuses réponses, le Conseil Municipal reviendra plus en détail à voir si la Commission souhaite finalement une rencontre pour exposer tout cela ou une réponse lors d'un prochain Plénum. On pourra en parler. A suivre.

9.4 Conseil Municipal / Marie-Bertrande Duay

Merci beaucoup en tout cas pour l'intérêt porté à la petite enfance.

Toutes ces questions sont très pertinentes et, comme l'a dit la Présidente, nous reviendrons vers vous avec des réponses circonstanciées sur tous les points. On pourrait peut-être même imaginer faire une soirée informative, mais toujours est-il que je peux déjà vous informer du fait que l'Île aux Enfants, la garderie qui se trouve actuellement au-dessus de chez Hiob, va déménager dans les locaux de la tribu étant donné que ceux-ci sont libres la journée, vu qu'ils sont prévus pour les UAPE, donc pour les élèves de 4H à 6H qui sont à l'école la journée. Et également, nous avons nommé une nouvelle directrice, Madame Flora Saudan Tristao, actuelle coordinatrice de la commune pour diriger l'association de la petite enfance de Martigny.

9.5 Groupe UDC / François-Xavier Flipo

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Ce soir aussi, mon chef de groupe m'a demandé de sortir le chien. Cette interpellation du groupe UDC a pour sujet les canins de notre commune.

Elle se veut positive et destinée à notre Présidente. Nous n'avons pas jugé utile de faire cela sous forme de postulat. A l'Ombre des platanes, nous apprenons que l'espace chien à la route du Levant est achevé.

C'est sincèrement une très belle réussite. L'occasion de féliciter les ouvriers pour cette réalisation propre, distractive, juste à proximité de la fondation Barry, qui semble tourner à plein régime. Martigny a du chien.

Capitale du St-Bernard, mais pas seulement. Car si on retrouve les gentils molosses du côté de l'amphithéâtre, on a des chiens courants, des chiens de chasse, dans les vergers, dans les cultures, jusqu'à Charrat. Du côté du Bourg, on a même un dalmatien encarté au PLR.

Au bord de la Dranse, ce sont plutôt les chiens de compagnie de papy et mamie. Sur la Grande Place, on retrouve les toy-chiens, ces petits chiens qui tiennent dans la main et qu'on peut également glisser dans un sac, le temps d'aller boire un Spritz sur la Grande Place. Et évidemment, du côté du Manoir, les chiens punks.

Plus sérieusement, les chiens sont de plus en plus nombreux. On évalue l'augmentation de la détention de chiens en Suisse de près de 13% en 5 ans. La moyenne suisse est de 6,5 chiens pour 100 habitants et c'est jusqu'à 12,5% de chiens pour 100 habitants dans le Jura.

Martigny, championne du monde comme pour la raclette, les recettes de la taxe chien pour ceux qui ont lu le budget et les comptes en 2019 étaient de 109'000 francs pour arriver à 162'000 francs en 2024. Plus de 50% d'augmentation. On relève dans les comptes 2'516 chiens soit près de 14 chiens pour 100 habitants.

CONSEIL GENERAL

Martigny bat des records. L'effet du Covid, très certainement, et l'augmentation du célibat dans la société doivent expliquer cela. Cet accroissement de la population canine implique une gestion de plus en plus complexe, cantonale, on n'est pas au Canton mais le Canton s'occupe des problèmes de sécurité, et communale par rapport aux problèmes de salubrité.

Dans les espaces verts à Martigny, impeccablement entretenus par les jardiniers de la ville, comme dans les vergers, les champs et les prés entretenus par nos agriculteurs, on retrouve des déjections et cela malgré les nombreux points de récolte et sac mis à disposition. La ville de Martigny n'est absolument pas mise en défaut par rapport aux services de propreté qu'elle offre. Cela reste malgré tout, Mesdames, Messieurs, un problème de santé publique.

Ces déjections contiennent le néosporo caninum, qui est toxique pour les bovins entraînant l'avortement des vaches, les bactéries telles que la salmonellose, la campylobacteriose, la leptospirose et des échiacolis toxiques pour les enfants aux abords des airs de jeu et notamment vers la plage des baigneurs au Rosel. La densification de notre ville malheureusement pousse les habitants à aller promener leurs canidés vers l'extérieur. Certains s'approprient les zones de culture transformées en zones de détente, zones de loisirs.

Si j'ose dire, on se lâche. Du Rosel au Guercet, du Bourg à Charrat, en passant par le Capio, les voitures stationnent aux bords des chemins vicinaux et les toutous batifolent. L'UDC ne propose pas d'augmenter les taxes.

L'UDC ne propose pas que la commune nettoie plus. L'UDC ne propose pas de chasser les indéclicats. L'UDC vous propose, Madame la Présidente, de relancer une campagne de civisme pour les maîtres, pensée à l'époque par votre prédécesseur et acteur, Marc-Henri Favre.

L'investissement annuel de la commune de Martigny pour la Fondation Barry, pour ceux qui auraient lu les comptes et les budgets, est de 360'000 francs. C'est très conséquent. Celle-ci semblant tourner à plein régime, cette fondation, ne pourrions-nous pas profiter d'un partenariat avec la Fondation Barry tant sur le plan financier que sur sa notoriété, sans que l'engagement communal ne soit majoré, c'est-à-dire qu'on ne rajoute pas une ligne supplémentaire aux comptes.

Une nouvelle campagne de sensibilisation sous l'égide d'un Saint-Bernard sur l'ensemble du territoire avec un souci plus marqué pour la campagne et nos agriculteurs, afin que les maîtres ne regardent plus ailleurs lorsque descendent les troncs de son compagnon.

9.6 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Peut-être dire que l'affaire est dans le sac. C'était la campagne de la dernière fois. Il est prévu en janvier de relancer avec la taxe qui est formellement un impôt sur les chiens, de relancer une sensibilisation à ces enjeux-là.

Puis on peut effectivement analyser s'il faut aller au-delà de cet aspect. Mais l'affaire est dans le sac. C'est prévu pour janvier.

9.7 Commission Santé, affaires sociales et formation / Thomas Silva

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réflexion sur la création d'une cuisine communale pour la préparation des repas scolaires et institutionnels. La Commission des affaires sociales souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur la question de la préparation des repas destinés aux écoles, au CMS et aux structures d'accueil de la petite enfance de Martigny.

Depuis le Covid, l'hôpital a renoncé à cuisiner les repas destinés aux écoles, au CMS et aux structures d'accueil de la petite enfance, pour des raisons d'hygiène. Dès lors, cette mission est assurée par une grande entreprise de service traiteur et de boulangerie de la région. Cette solution, mise en place dans l'urgence, a permis de garantir la bonne continuité du service. Toutefois, plusieurs éléments invitent aujourd'hui à envisager une réflexion plus large sur le mode d'organisation de la restauration collective au sein de la commune.

CONSEIL GENERAL

Dans cette perspective, la Commission s'interroge sur l'opportunité de créer une cuisine communale, ou, le cas échéant, d'explorer une solution intercommunale qui permettrait de mutualiser les infrastructures, les compétences et les coûts.

Une telle structure pourrait présenter plusieurs avantages, notamment :

- une possible réduction des coûts à moyen terme grâce à la mutualisation
- une meilleure maîtrise de la qualité nutritionnelle et de l'origine des produits avec une attention particulière aux circuits courts et aux producteurs locaux
- une flexibilité accrue pour répondre aux besoins spécifiques des institutions
- une démarche plus durable sur les plans social et environnemental
- ainsi que la création de plusieurs postes de travail au sein de la commune

La Commission des affaires sociales souhaite dès lors savoir si le Conseil communal a déjà entamé une réflexion dans ce sens ou envisage de mener une étude de faisabilité, intégrant l'éventualité d'une collaboration intercommunale.

9.8 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Le Conseil communal a réfléchi il y a une quinzaine d'année à créer une cuisine communale ou para communale. Le projet avait été abandonné pour différentes raisons.

Le Conseil reviendra avec une réponse plus complète lors d'un prochain plenum.

9.9 Groupe UDC / François-Xavier Flipo

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Cette interpellation est destinée à Madame la Présidente de Commune et concerne les gens du voyage. Petit historique, après des décennies de séjour du côté du CERM, des différentes communautés des gens du voyage, c'est en 1998 que le Président Pascal Couchepin et son administration décidèrent d'ouvrir une aire d'accueil à la Route de Fully. L'achèvement de la surface d'accueil fut exécuté sous la présidence de Pierre Critain.

De 2012 à 2016, les premiers élus UDC au Conseil Général de Martigny, sous la présidence de Nadia Moret, disaient «ni chez nous, ni ailleurs ». En mai 2015, à Saint-Maurice, le premier conseiller d'état UDC aida à canaliser les débordements des caravanes du côté de l'ancienne cimenterie de Saint-Maurice, avec l'opération Cobra. L'ensemble des véhicules fut rapatrié à Martigny. En mai 2016, la députation vota pour ouvrir deux autres aires d'accueil en Valais, en plus de celles de Martigny.

Mais finalement, récemment, ce ne fut décidé, ce sera « chez personne d'autres, et tout à Martigny ». Finalement, le 15 avril de cette année, l'actualité a remis en lumière les communautés des gens du voyage et la commune de Martigny. La capacité d'accueil de Martigny étant atteinte, il n'y avait pas de place ailleurs. Martigny est citée en référence.

Nous sommes devenus la capitale valaisanne des gens du voyage. Le destin est scellé. Pour l'aire d'accueil de l'Indivis, avec une surface plus adaptée pour nos visiteurs réguliers, le conseil d'état PLR nous parle de 2028, 30 ans après l'ouverture de la zone d'accueil actuelle.

Je ne sais pas si tout le monde s'en souvient. Madame la Présidente, vous êtes la plus à même à répondre. Où en sont les démarches ? Le planning 2028 sera-t-il respecté ? L'accès depuis l'autoroute sera-t-il possible ? Évitera-t-on de voir les caravanes passer par les vergers ?

9.10 Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

CONSEIL GENERAL

La caravane passe et s'arrêtera prochainement à l'Indivis. Plus sérieusement, aujourd'hui un dossier qui est porté par l'Etat du Valais. Les modifications de zone sont en force et l'Etat du Valais nous annonce pour le printemps la mise au bulletin officiel de l'autorisation de construire.

On est aussi en train de finaliser l'Etat du Valais en partenariat avec la ville et l'OFROU, la convention d'exploitation pour que tout le monde soit aligné et au clair sur les enjeux. Les enjeux étant effectivement des entrées et sorties par l'accès autoroutier. Une sortie est possible uniquement en cas de grande urgence par la route agricole.

Les urgences, une fois par année, ce n'est pas en permanence. Voilà à peu près où nous en sommes dans le dossier. Il y a beaucoup d'énergie qui est mise pour poursuivre sur cette volonté de créer la place des gens du voyage à l'Indivis.

Le dossier suit son cours et si des conseillers d'état ont été cités pour les plans Cobra, on pourrait aussi les citer pour nous avoir mis drôles de bâtons dans les roues pour frayer le dossier. Donc le dossier a repris son cours la période passée avec M. Favre et M. Ganzer aujourd'hui continuent à vouloir aller de l'avant avec le soutien de la police cantonale. Concernant les intérêts plus stricts de la Commune, depuis que le Canton a accepté de prendre en main cette gestion de la place des gens du voyage, la vie de nos employés communaux notamment de la police a drôlement changé et les efforts tant financiers qu'humains pour porter cela sont déportés sur le Canton.

Donc ça c'est déjà une énorme par rapport à l'époque où vous étiez conseiller général à l'ancienne époque, c'est un énorme progrès qui a été fait et qui est à saluer. Maintenant s'il y a d'autres places ou pas qui sont ouvertes dans le Valais, ceux-ci finalement nous intéressent moins, nous la Commune de Martigny, parce qu'on veut des solutions pour notre région et puis que justement nos employés, nos personnes communaux n'aient pas à s'occuper de ça et ça on est toujours sur le bon chemin pour que ça s'incarne concrètement. Merci beaucoup.

9.11 Groupe PLR / Georges Delaloye

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je vais vous parler de lignes blanches, jaunes, surfaces rouges et sécurité.

J'ai été interpellé par de nombreux citoyens ces derniers jours et c'est donc en leur nom que je m'exprime. Ils aimeraient avoir des infos, des réactions sur la réalisation d'un espace sécuritaire pour la mobilité douce à la route de Fully, venant de l'autoroute vers le centre-ville, juste avant le rond-point du Léman. Ils y voient trois points qui interpellent concernant la sécurité des cyclistes, trottinettistes et vous le savez bien sûr, qui sont toujours casqués, éclairés, attentifs, respectueux des autres usagers de la route.

Point 1. La piste rouge coupe la route des véhicules. Point 2. La piste cyclable passe entre deux flots de voitures et elle s'arrête cinq mètres avant l'entrée du rond-point. Point 3. L'arrivée dans le rond-point est difficile.

On le coupe en travers, on suit une voie ou l'autre, qui a la priorité. On sait bien tous que passer un rond-point est assez difficile à vélo. Et on m'a dit ce soir, dans cette salle, on m'a dit que les cyclistes avaient choisi, ils passent sur le trottoir actuellement, à droite.

Pour ma part, je n'ai pas très bien compris le sens sécuritaire du dispositif si ce n'est augmenter de possibles points de friction entre usagers. Je pense que ces quelques lignes de texte de couleur et surface rouge devraient faire réagir nos autorités, comme l'ont fait ces citoyens soucieux. Car finalement, les lignes blanches, jaunes et surfaces rouges sont bien trop vite franchies pour le plus grand dommage sur les personnes en mobilité douce.

Je remercie notre municipalité de répondre aux citoyens soucieux que je représente pour la sécurité et mobilité douce sur cette réalisation et d'être attentifs dans les futures réalisations. Je vous remercie

9.12 Conseil Municipal / Dorian Farquet

Effectivement, on est sur un axe prioritaire, si ce n'est l'axe le plus prioritaire pour la commune, puis c'est l'entrée de

CONSEIL GENERAL

ville. On a plus de 14, 15 000 véhicules jour qui transitent sur cette avenue de Fully. Rappelez que cet axe est une route cantonale, donc elle n'est pas communale.

On a des échanges avec le Canton. On a les mêmes préoccupations finalement qui ont été relevées, que tu as relevées là, et c'est vrai qu'on a ces questionnements par rapport à cette piste cyclable qui a été aménagée avec ces différentes bandes rouges. On a et on se bat parce que c'est un axe prioritaire pour essayer de sortir les vélos, la mobilité douce de cet axe principal.

On a notamment réalisé une passerelle qui s'appelle près de l'île qui passe en dessus de l'avenue de Fully pour desservir les deux quartiers principaux derrière la gare au nord de la gare, qui sont le quartier des Bonnes-Luites et le quartier des Follatères. Pour relier ces deux quartiers, les relier aussi au centre-ville, notamment avec la rue des Follatères et la rue de la Maladière qui est en zone 30 km heure où on veut vraiment aiguiller ces cyclistes dans ces zones-là et pas sur l'avenue de Fully. On a aussi, grâce à l'appui que vous avez apporté aujourd'hui au niveau du budget, aller de l'avant au niveau du pays de la Maladière qui nous permettra d'améliorer aussi et encore cet axe de mobilité douce qui est sur des axes secondaires et pas sur l'avenue de Fully.

Donc, je ne peux que vous inviter, et comme l'a fait le Conseil municipal ici présent, à vous manifester au niveau du Canton, au niveau du service de la mobilité de la région territoriale de l'arrondissement 3 qui se situe à la rue du Léman, donc pas très loin de l'avenue de Fully, pour faire vos remontées si vous avez remarqué des problématiques concernant ces pistes cyclables. On a déjà eu des retours, notamment aussi pour les gens qui sortent du giratoire qui alors actuellement, à vélo, sont complètement serrés contre les trottoirs puisque la bande cyclable a été supprimée, elle débute bien plus loin dans la descente de l'avenue de Fully. Donc voilà, on est en train de faire effectivement le même travail que vous, de remonter un petit peu, d'entendre un petit peu les retours de la population, à savoir que les seules discussions qu'on a pu avoir avec le canton, c'est que c'est une mesure provisoire qui a été mise, donc on aura encore un îlot provisoire qui va être installé en bordure de trottoir, et puis que le canton va faire différents comptages pour voir si cette mesure est favorable ou pas, par rapport à la version précédente.

Donc n'hésitez pas à vous manifester. Merci beaucoup. Quelqu'un demande la parole ? Si tel n'est pas le cas, avant que nous nous retrouvions au sous-sol pour partager un moment tous ensemble, je tiens à vous remercier pour votre engagement très clair en cette première année de législature, et vous souhaite ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi que de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La séance plénière se clôture à 22h



Sandy Monnet
Président du Conseil général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil général